



Projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine

Accueil

Monsieur VELLAUD, Commission particulière du débat Public THT

Si vous le voulez bien, nous allons commencer cette réunion. Tout d'abord je vais laisser la parole à Monsieur Pillon, le Maire de Périers.

Monsieur PILLON, Maire de Périers

Mesdames, Messieurs, bonsoir à tous, bienvenue à tous pour la dernière soirée de débat public organisée par la Commission nationale. Je suis heureux de vous accueillir et je remercie les membres de la Commission ainsi que les représentants de la RTE d'avoir choisi Périers pour cette soirée de clôture concernant les différents débats qui ont pu être organisés dans les différentes communes à propos de l'implantation de la ligne THT. Ce n'est probablement pas ce soir une réunion de synthèse – ce n'est d'ailleurs pas une réunion de synthèse puisque celles-ci sont prévues à partir de la semaine prochaine – mais simplement, il est bon d'avoir organisé ces différentes rencontres comme vous avez déjà pu le faire car c'est bien sur le terrain de la proximité que vous entendrez le mieux les inquiétudes des uns et des autres.

Je ne vais pas être très long, d'abord parce que je ne suis pas suffisamment compétent pour pouvoir animer le débat de ce soir et ensuite pas du tout compétent pour répondre aux différentes questions techniques qui vont être posées ce soir dans la salle. Je voulais simplement vous dire que si nous avons à court terme des besoins importants en énergie, il va bien falloir trouver les ressources pour satisfaire ces besoins. Sur ce thème, les idées seront forcément partagées et c'est certainement ce qui va faire l'animation du débat de ce soir. Chacun d'entre vous a la possibilité d'être pour ou d'être contre l'implantation de la ligne THT qui, il faut le rappeler, permettrait la distribution d'énergie qui doit être produite suite à la décision de l'Etat français d'implanter un nouveau réacteur à Flamanville.

En ce qui me concerne, l'enfouissement des lignes serait souhaitable, tout au moins à proximité des agglomérations et des zones urbanisées ou urbanisables auprès desquelles il faudra faire preuve d'une très grande vigilance. Nous sommes en milieu rural, c'est cette même attention qui devra être portée près des habitations ainsi que des exploitations agricoles qui identifient notre région. Nous devons veiller à la santé humaine ainsi qu'à la santé animale et au respect de notre environnement.

Enfin je pense que si nous devons faire un choix positif pour la concrétisation de ce projet, cela sera à la condition, en ce qui me concerne tout au moins, d'obtenir des compensations à la hauteur des contraintes qui en découleraient. C'est dans ce sens que je défendrai les intérêts de mes concitoyens et de ma commune. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne soirée, un débat passionnant et constructif.

Monsieur VELLAUD

Merci Monsieur Pillon de nous accueillir dans votre commune et d'avoir mis cette salle à disposition de la Commission. Merci à vous tous d'être ce soir ici présents pour assister à cette 12^{ème} réunion depuis le début de notre débat public lancé à la fin du mois d'octobre dernier et ceci pour quatre mois. Nous avons effectivement jugé nécessaire de compléter nos réunions thématiques, dont certains d'entre vous ont eu connaissance, destinées aux résidents de l'ensemble du territoire concerné par le projet. Nous les avons complétées par des réunions de proximité où s'exprimaient des questions qui se posent dans le territoire à proximité de Périers.

Ces réunions de proximité sont donc différentes dans leur objectif et par le public concerné. Lors des réunions thématiques, les habitants de tous les départements concernés, c'est-à-dire La Mayenne, l'Ille-et-Vilaine, la Manche et même le Calvados se sont déplacés pour participer. Aujourd'hui, c'est l'ensemble des sujets qui vont être évoqués. Depuis son lancement en octobre dernier, le débat a progressé et au fil des réunions, il s'est enrichi. De nombreux acteurs, experts et associations invités par notre Commission y ont contribué par leur participation active. Les questions se sont précisées et un certain nombre de réponses ont été apportées.

Nous vous proposons ce soir de rendre compte des points essentiels qui ont émergé du débat à nos yeux. Ce soir, nous avons donc choisi d'organiser le débat autour des questions soulevées à l'occasion des débats. Comme toujours, une large place est faite aux questions de la salle. Le plateau que nous avons réuni rassemble le maître d'ouvrage, c'est-à-dire celui qui construit la ligne, les associations et les représentants du monde agricole qui se sont exprimés dans les cahiers d'acteurs et qui relayeront les questions des citoyens. Bien entendu comme je l'ai déjà dit, chacun peut s'exprimer directement. Voici quelques chiffres qui nous indiquent la mobilisation suscitée par ce débat : 24 cahiers d'acteurs publiés, 4 000 participants au total dans les 11 premières réunions publiques, 737 questions écrites posées sur Internet et 11 000 visites sur notre site.

Quel est l'enjeu général de ce débat ? Je rappelle pour ceux qui participent pour une première fois à une réunion, en m'excusant auprès de ceux qui ont déjà eu l'occasion d'entendre cette introduction, que notre débat porte sur l'opportunité du projet d'une ligne THT et ses modalités de réalisation. Aujourd'hui, aucune décision n'est arrêtée, le débat public se déroule en effet en amont de la réflexion sur le public. Il ne s'agit pas d'une enquête publique, laquelle interviendra dans quelques années si le projet de ligne est confirmé. Le débat public est aussi un lieu d'information pour les citoyens qui manifestent la volonté de s'y impliquer ; c'est un moment de démocratie et d'échanges important. En mettant à votre disposition des informations sur ces réunions, notre rôle est de faire débattre tous les acteurs quels qu'ils soient dès lors qu'ils en ont manifesté la volonté. Je précise que tous les membres de cette Commission sont neutres et indépendants dont vous avez ici trois membres : à ma droite, Jean-Bernard Mabilais, ancien agriculteur, à gauche François Bonneaud qui est paysagiste et moi-même qui suis ancien fonctionnaire du Ministère de l'agriculture. Deux autres membres constituent la Commission mais ils ne sont pas là ce soir. Vous trouverez un résumé de nos parcours dans le Journal du débat n°1 que vous avez dû recevoir. Nous avons été choisis par la Commission Nationale de Débat Public en raison de nos expériences complémentaires. C'est dans cet esprit que la Commission Nationale nous a chargés d'organiser ce débat en toute indépendance

vis-à-vis des acteurs politiques, économiques ou associatifs. Nous rapporterons dans notre compte-rendu final tous les enseignements qui en sont ressortis, en tant que garants de la mémoire du débat. Chaque question et sa réponse seront systématiquement reversées au débat.

Après la publication de ce compte-rendu fin avril 2006 et du bilan fait par le Président de la Commission Nationale le maître d'ouvrage aura, selon les termes de la loi, trois mois c'est-à-dire jusqu'à la fin du mois de juillet 2006 pour rendre publique sa décision : poursuite, modification, remise à l'étude etc. Depuis que le débat public existe, il a porté ses fruits. D'autres débats ont eu lieu notamment sur des lignes à haute tension – Lyon, Chambéry, France-Espagne – qui ont permis disposera aux maîtres d'ouvrage de modifier ou de réévaluer leurs projets. Ces exemples prouvent qu'il a été tenu compte des observations formulées lors du débat public.

Je souhaite pour conclure que cette réunion puisse se dérouler dans un climat serein, dans le respect de la parole d'autrui et de la tolérance. La qualité de notre débat y gagnera et le débat public – une procédure jeune et fragile – s'y trouvera conforté.

Je vais maintenant donner la parole à Monsieur François Bonneaud qui va vous présenter les règles du débat.

Monsieur BONNEAUD

Bonsoir. Je vais d'abord commencer par présenter les gens qui sont sur l'estrade ce soir. Nous avons tenu à avoir des gens venant d'origines diverses. Nous avons deux associations qui sont représentées ce soir, tout d'abord l'Association « Marais sous tension » avec Monsieur Houssin ici présent. Il y aura aussi l'Association « Le GONm » représentée par Monsieur Desmares qui va bientôt nous rejoindre. Nous avons également deux Chambres professionnelles, la Confédération paysanne avec Madame Angot et la FDSEA représentée par Monsieur Ferrey qui devrait nous rejoindre en cours de soirée. Nous avons également deux élus parmi nous ce soir, Monsieur Pillon, maire de Périers qui nous a accueillis, et Monsieur Lenormand, Conseiller général. Enfin, représentant la RTE, Monsieur Herz et Monsieur Desquilbet.

Cette réunion est organisée en cinq parties réparties sur les réunions thématiques dont nous avons déjà eu l'occasion d'organiser précédemment. Nous avons fait ces répartitions parce qu'il y a des thèmes assez complexes pour lesquels nous avons invité des experts français et internationaux que bien évidemment nous ne pouvons pas mobiliser à chaque réunion. Ce que nous vous proposons est de faire un très bref résumé de ce qui s'est dit au cours de ces réunions thématiques puis de vous donner la parole ainsi qu'aux participants de la salle sur ces thèmes.

Dès demain vous aurez une synthèse du débat sur le site Internet et la version intégrale sous 8 jours. Avant de lancer le débat, je voudrais préciser que toutes les questions qui ont été adressées et leurs réponses sont d'ores et déjà consultables sur le site Internet de la Commission ; il y a environ 800 questions posées pour lesquelles des réponses ont été apportées.

Y a-t-il des questions sur ce que je viens de dire ? Je vous demanderai de vous présenter avant la prise de parole.

De la salle

En préambule, je voudrais vous demander comment se fait-il que le calendrier de la Commission de débat est resté désespérément vide pendant environ un mois sur Internet ? Je le consultais tous les jours, il n'y avait rien.

Monsieur AUCHER, Secrétaire général de la Commission

Bonsoir. Le site de la Commission fonctionne tout à fait normalement, il est mis à jour régulièrement et tous les jours nous mettons nous-mêmes nos documents dessus. Vous pouvez le consulter sans problème.

De la salle

Le calendrier n'y figure pas. J'ai retrouvé les questions que j'ai posées mais pas le calendrier. De temps à autre on nous dit de le vérifier, ce que je fais, et il n'y a rien. Le calendrier est revenu et puis il a disparu depuis au moins un mois ou une semaine.

Monsieur AUCHER

Je peux simplement vous dire Monsieur que pour des raisons techniques nous avons, hier encore, été sur les bases du calendrier pour voir différentes inscriptions, il était tout à fait en place sur le site.

Les enseignements des réunions thématiques

Ont participé à la table ronde :

Acteurs du monde associatif

*M. DESMARES, Association le GON
M. HOUSSIN, Association Marais sous
tension*

*M. LENORMAND, Conseiller général de
Périers*

Monsieur PILLON, Maire de Périers

RTE

M. HERZ

M. DESQUILBET

Acteurs du monde agricoles

*M. FERREY, FDSEA 50
Mme ANGOT, Confédération paysanne*

CPDP

M. MABILAIS

M. VELLAUD

M. BONNEAUD

.I Qu'est-ce qui justifie le projet de ligne THT ? Quel est l'apport de la ligne THT pour l'alimentation électrique des trois régions ? La demande d'énergie de la part des consommateurs du grand Ouest justifie-t-elle la création d'une nouvelle ligne ?

Monsieur VELLAUD

Je vais aborder le premier thème. Je voudrais excuser Monsieur Alain Cousin, député, qui avait envisagé de participer ce soir mais qui n'a pas pu nous rejoindre pour des raisons personnelles.

En ce qui concerne le premier thème concernant la justification du projet d'une ligne THT, qu'avons-nous retenu des débats jusqu'à présent ? Ce thème a été abordé notamment lors d'une première réunion organisée par la Commission particulière de l'EPR au mois de novembre à Rennes.

L'implantation de l'EPR à Flamanville rend nécessaire le renforcement du réseau THT. La dénomination même du projet EPR tête de série indique clairement qu'il s'agit de tester en vraie grandeur ce nouveau type de réacteur pour renouveler le parc existant. De nombreux acteurs s'accordent à penser que la principale raison d'être de la ligne est en effet d'écouler la production de ce nouveau réacteur. RTE insiste pour sa part prioritairement sur le risque de déséquilibre du réseau.

La justification de la ligne est-elle à rechercher dans la réponse aux besoins de consommation des trois régions ? EPR et THT, s'ils apportent une amélioration, seront-ils suffisants pour résoudre tous les problèmes du Grand Ouest ? La Bretagne et dans une moindre mesure les Pays de la Loire sont en effet déficitaires en production d'énergie et les prévisions de demande semblent indiquer une croissance dans les prochaines années. Le réseau THT existant montre des fragilités et les acteurs économiques, chambres consulaires et industries souhaitent plus de sécurité dans leur approvisionnement pour favoriser le développement de leurs activités.

RTE estime cette nouvelle liaison nécessaire, ne la juge pas suffisante pour apporter une réponse complète aux problèmes de l'alimentation électrique du Grand Ouest et particulièrement de la Bretagne.

Quel est le regard porté sur les prévisions de demande d'électricité et les scénarios alternatifs fournis par RTE ? Sur ce point, nous avons constitué un groupe de travail commun aux deux Commissions. Ce groupe de travail a présenté ses conclusions hier à Rennes et vous aurez sur le site de la Commission THT le compte-rendu résumé, dans un premier temps, de ce qui s'est dit hier.

Certains cahiers d'acteurs encouragent une politique volontariste de soutien aux installations de particuliers, solaire notamment. D'autres soulèvent une autre question : une production décentralisée d'énergie au plus près de la consommation limiterait-elle le kilométrage des lignes nécessaires ? Enfin les accords EPR+THT, sécurité, amélioration, développement économique sont-ils suffisants pour compenser les impacts d'une ligne THT ?

Dans la continuité de ces questions qui concerne l'énergie et son transport, l'EPR et la ligne THT, d'autres ont été posées sur l'utilité du débat public. Fallait-il que la Commission Nationale de Débat Public organise un seul débat EPR+THT ? Ou fallait-il mener deux débats séparés et simultanés avec les deux maîtres d'ouvrage – d'un côté RTE et de l'autre EDF – comme elle l'a décidé, jugeant qu'ils soulevaient des problématiques et des enjeux distincts et impliquaient des populations différentes ? Dans le cas d'un débat unique, la Commission Nationale a estimé que le problème de la THT serait passé au second plan derrière celui de l'EPR.

Une autre question a été évoquée : le débat THT ne pouvait-il pas attendre que celui de l'EPR soit conclu et qu'EDF ait annoncé officiellement sa décision sur la poursuite de son projet ?

Voilà donc le premier thème.

Monsieur LAMY, vétérinaire

Je vous prie de m'excuser, je vais aller un peu à l'encontre de ce qu'a dit Monsieur le Maire. Il faut faire très attention, la loi sur l'énergie est votée mais l'EPR n'est absolument pas décidé. C'est très important sinon c'est se moquer de la démocratie de proximité dans la mesure où à ce moment-là, on mettrait la charrue avant les bœufs, ce qui est un peu gênant en terre agricole. Deuxièmement, j'aurais quand même aimé, après cette remarque, dire qu'il y a eu beaucoup de débat et qu'il a été évoqué le fait – je pense que la position sera maintenue sinon à ce moment-là les représentants de RTE se dédieraient entre eux ce qui serait assez curieux – qu'un EPR qui donne une énergie de base très peu modulable présentait peu d'intérêt pour la Bretagne dans la mesure où en Bretagne, le problème qui se pose est essentiellement de pointe. Donc hier il a été évoqué que cette ligne ne servirait pas du tout à la Bretagne et que deuxièmement, il fallait de toute façon en Bretagne qu'EPR crée plusieurs centres de production pour écrêter les pointes. Cela a été tranché hier, RTE a dit que la THT ne servait qu'à renforcer le réseau national. Il a même été dit, de façon extrêmement précise, que l'on n'avait aucune crainte puisque l'on pourrait toujours vendre l'excédent d'énergie de base aux pays limitrophes qui en sont demandeurs. Cela ouvre quand même le débat de savoir pour quoi l'EPR est prévu exactement.

Monsieur HERZ

Nous allons répondre sur la ligne. Ce débat porte sur la question de savoir, en prenant l'hypothèse où l'EPR serait réalisé à Flamanville, quels sont les besoins au niveau du réseau de transport pour insérer ce nouveau réacteur dans le réseau de transport. Nos plus hauts calculs ont montré qu'il fallait une nouvelle ligne électrique qui relie le Cotentin au reste du réseau électrique de 400 000 volts. La ligne pouvait aller vers l'Est, c'est-à-dire vers la région de Rouen, elle pouvait aller vers le Sud, c'est-à-dire vers les régions de Rennes ou Laval. Nous avons clairement proposé

que la direction se fasse en direction du Sud parce que lorsque l'on regarde actuellement les transits qui se font de Flamanville, ils se font majoritairement vers le Sud, donc la ligne qui part du Cotentin en direction de Rennes risquerait des congestions. Ce que je voudrais vous dire aussi c'est que ce n'est pas seulement l'énergie du Cotentin qui circule puisqu'il y a également de la production qui peut arriver de l'Est et du Nord-Est de la France et qui descend vers le Sud. Nous sommes dans un réseau de transport maillé de clés pour minimiser les risques de coupures d'électricité. Nous avons donc proposé d'aller vers le Sud parce que c'est ce qu'il y a de mieux pour le réseau électrique et ce qu'il y a réellement de mieux pour assurer la robustesse du réseau électrique du Grand Ouest. Quand on parle Grand Ouest, on entend la Bretagne, les Pays de Loire, la Vienne, la Vendée etc. Il n'y a pas de paradoxe dans la question que vous posez Monsieur Lamy parce que du point de vue électrique, il y a deux Bretagne : il y a l'Ouest de Rennes et il y a l'Est de Rennes. L'autre ligne apporte une robustesse dans le réseau pour l'Est. Cela ne résout pas, cela a été dit effectivement hier, les questions de l'Ouest de Rennes, c'est-à-dire de la péninsule électrique bretonne et notamment, ce qui a été montré hier sont les questions de chute de tension pouvant intervenir dans l'Ouest. Il est clair, cela a été dit hier que l'EPR ne peut pas résoudre toutes les questions puisque la centrale elle-même plus proche de la Bretagne n'y arrive pas, donc la ligne Cotentin-Maine a pour objectif de sécuriser le réseau avec l'arrivée de l'EPR, d'éviter les pannes de courant généralisées mais elle ne peut en aucun cas résoudre les problèmes électriques de la péninsule bretonne. Il faut donc d'autres propositions pour la Bretagne, notamment de mettre en œuvre des dispositifs permettant de maintenir la tension, de mettre en place un nouveau poste électrique etc., tout ceci concourant à améliorer la qualité de l'électricité en Bretagne mais c'est totalement distinct du projet Cotentin-Maine qui nous réunit ce soir.

Monsieur HOUSSIN, président de l'Association Marais sous tension

Sur la question des choix énergétiques, je crois que lorsque l'on présente des éléments, il faut les présenter tous, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on est obligé de penser à ce qu'il y a comme consommation électrique, ce que l'on en fait, comment on produit. Quand on regarde la production électrique, on s'aperçoit qu'il y a, outre la consommation française, 15 % d'exportation. Alors quand on fait le choix de la construction d'un réacteur nucléaire, on peut se demander si le jeu en vaut la chandelle sachant que l'on exporte 15 % de l'électricité à l'étranger, à l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, la Suisse et sachant qu'un EPR nucléaire n'est pas anodin – tout le monde a en mémoire quelques incidents, Tchernobyl pour ne pas le citer –. Je vais rebondir sur ce que disait Monsieur Herz tout à l'heure : je signale qu'à l'origine le projet d'implantation EPR était en balance. Manifestement les élus locaux et les élus départementaux ont fait beaucoup de choses pour qu'effectivement on gagne le cocotier, ce que n'ont pas fait les élus d'autres régions, je n'en citerai aucun par charité mais en l'occurrence si aujourd'hui Flamanville est prévu pour recevoir l'EPR, c'est parce que nos élus départementaux ont tout fait pour l'avoir. Et si effectivement on l'a un jour, on saura d'où viennent les responsabilités. Deuxièmement, si le site de Panlis avait été retenu, je ne pense pas que l'introduction de l'EPR à Panlis aurait réglé le problème du Grand Ouest, et surtout pas le problème de la côte Ouest bretonne pour laquelle il aurait fallu faire une sacrée THT.

Autre problème que l'on peut poser : quelle énergie – là je pense que les questions ont été posées dans le mémoire dont on parlait tout à l'heure –, quelle production pour quel transport ? Lorsque effectivement vous produisez à 200 km du lieu de consommation, automatiquement vous avez une THT. Dans les solutions préconisées dans le mémoire, l'une parlait de production au plus près de la consommation et là, la question que l'on peut se poser est de savoir si un EPR peut être construit au plus près des lieux de consommation. J'ai fait une boutade devant les journalistes il y a 15 jours puisque je proposais un endroit formidable pour construire l'EPR, l'Ile Seguin à Paris. Je le disais en plaisantant mais en même temps, c'est bien un espace disponible alors pourquoi ne pas

construire là-bas si ce n'est pas dangereux ? Ce n'est pas dangereux, ce n'est pas nuisible et en plus il n'y a pas de THT à construire, alors pourquoi construire à 300 km ? C'est parce que, en réalité, c'est du nucléaire que l'on construit à 300 km du lieu de consommation. Les constructeurs le savent, c'est vraiment dangereux ; dangereux parce que les accidents existent, l'histoire nous l'a montré, dangereux parce qu'il y a aussi des gens dangereux sur terre et que l'on peut faire péter n'importe quoi, auquel cas les premiers à casser, c'est nous. Il ne s'agit pas de dire que ce n'est pas dangereux, le nuage de Tchernobyl ne s'est arrêté qu'une fois à la frontière allemande, il ne recommencera pas. Je crois qu'à un moment donné, les promoteurs eux-mêmes du nucléaire sont conscients du danger, c'est bien pour cela qu'ils le mettent à 300 km. Après, la question qui se pose est de savoir si l'on va résister suffisamment pour que ces choses ne se passent pas forcément chez nous. Est-ce que la seule vocation du Nord Cotentin est de produire l'électricité pour le Grand Ouest ? Je ne vais pas faire du chauvinisme départemental mais à un moment, c'est chacun ses problèmes et il va falloir que les autres régions se posent la question de savoir comment produire de l'énergie et pourquoi. Et ce que l'on en fait.

Monsieur HERZ

Je voudrais apporter quelques réponses en tant que transporteur d'électricité. Tout d'abord, je n'ai pas dit que les questions de Grand Ouest seraient réglées. Ce que j'ai dit c'est qu'il fallait une ligne et que compte tenu de l'état du réseau actuel, vous avez pu le voir sur le transparent, le mieux était d'aller vers le Sud parce que cela apporte de la robustesse au Grand Ouest en raison de l'arrivée de l'EPR. La ligne Cotentin Maine est justifiée par un accroissement de production dans le Nord Cotentin, un accroissement d'autre nature aurait une réponse similaire. Cet accroissement de production justifie une nouvelle ligne qui, une fois créée sera intégrée au réseau maillé français et apportera donc un élément de robustesse. Le but de la ligne n'est pas d'alimenter telle ou telle région. Nous avons un réseau maillé avec des producteurs qui injectent de l'énergie à certains endroits et puis des consommateurs et des réseaux de distribution qui prélèvent cette énergie. Les électrons se répartissent, parfois ils ne font pas plus de dix kilomètres parce qu'il y a des compensations. Tout ceci est en fait assez complexe, ce qui fait que les questions de puissance ne sont pas toujours les éléments les plus importants pour le réseau.

Concernant Panlis, ce que je voudrais dire c'est que l'on en n'aurait pas eu besoin en Seine-Maritime parce que l'on a suffisamment de réseau mais quand on met du 600 mégawatts quelque part, c'est quand même une puissance importante, ça bouleverse les fils d'électricité sur le réseau et ça conduit nécessairement à envisager des solutions pour régler des problèmes qui peuvent arriver avec ces bouleversements. En l'occurrence à Panlis, on aurait eu des contraintes de transit – en fait des congestions électriques – dans le Nord de la France et il aurait fallu vraisemblablement développer du réseau entre Lille et Arras ou Lille et Dunkerque donc assez loin de Panlis. Tout cela pour dire que le réseau électrique est quelque chose d'assez complexe au niveau des renforcements qu'il faut faire quand on a des nouvelles productions qui s'installent.

Dernier point, vous évoquiez 15 % d'exportation. C'est la situation vue d'aujourd'hui. Avec notre ligne, nous parlons de 2012 et ce dont nous avons discuté hier à Rennes sont des prévisions de consommation faites par RTE à l'horizon 2020, celles faites par les pouvoirs publics et d'autres acteurs sont à l'horizon 2020 ou 2050. Le diagnostic fait par RTE à partir de 2009/2010 indique que la France ne sera plus en situation d'exportation et qu'il y aura des besoins, avec l'état actuel des croissances que nous observons, d'équilibrer l'offre et la demande d'électricité et les besoins de nouvelles installations. Ce qui a été dit hier c'est qu'il y a des besoins de 1 000 mégawatts. Par ailleurs, comme je le disais l'électricité ne se stocke pas. Il y a des moments où la France exporte et d'autres où elle importe. Si vous prenez par exemple l'interconnexion entre la France et l'Espagne,

généralement il s'agit plutôt d'export compte tenu de la production existant en Espagne mais parfois quand il y a de l'eau dans les rivières, une hydroélectricité importante en Espagne et certaines contraintes sur la production en France, cela arrive que l'on importe de l'Espagne vers la France. Cela se passe de la même façon entre la France et l'Angleterre, entre la France et l'Allemagne, il y a à la fois des importations et des exportations. C'est vrai qu'aujourd'hui le solde d'exportation est globalement positif. A l'horizon 2012, vu de la RTE, le solde de la demande d'énergie ne sera plus positif.

Monsieur VELLAUD

Merci. Je voudrais préciser que, concernant la réunion d'hier où ont été présentés les résultats du groupe de travail sur les objectifs de la France dans les années à venir, le rapport du groupe de travail ainsi que les documents cités seront en ligne sur le site de la Commission dès demain pour ceux qui veulent se faire une idée de ce qui a été dit et présenté à cette réunion.

Je voudrais vous demander d'être concis sinon le débat risque d'être très long.

Madame ANGOT

Je vais essayer d'être concise. D'abord je voudrais quand même faire une remarque et dénoncer le fait que l'on prenne comme sûreté la construction de cette ligne. Or j'ai entendu en début de réunion que cette ligne sera construite pour évacuer l'électricité produite par l'EPR à Flamanville. C'est quand même assez embêtant que la décision ait été prise par l'Assemblée nationale avant que le débat public ait lieu sur l'EPR, ce qui est contraire à la loi et est anti-démocratique pour la mise en place de cette ligne.

Je voudrais également répondre sur les prévisions de consommation. Il se trouve que celles faites il y a quelques décennies pour les consommations dans les années 2000 étaient deux fois supérieures à la situation actuelle donc je pense que l'on ne peut pas prévoir exactement que les consommations vont augmenter. On n'a certainement pas fait rentrer dans ces consommations toutes les énergies renouvelables qui peuvent être mises en place. Il y a notamment en Bretagne des projets d'énergie éolienne, de gros projets qui pourraient répondre à la demande ponctuelle et non pas à la continue puisque l'on ne peut pas arrêter l'EPR en deux jours. Ce qui pose problème actuellement dans l'Ouest ce sont les pointes de consommation donc il faut prévoir des modes de consommation beaucoup plus souples.

Sur la distance de transport, est-ce qu'il est viable économiquement de construire la production d'électricité à 200 ou 300 km pour la transporter ? Même si Monsieur Herz dit qu'il y a très peu de pertes de courant sur les lignes de très haute tension, il n'y a pas que le courant perdu, je pense qu'il y a tout le coût de la ligne et les impacts que l'on verra tout à l'heure sur la santé, le paysage etc. qui sont quand même un lourd tribut payé par la population pour cette ligne.

Enfin, il faut se poser la question puisqu'il n'y a pas eu de débat sur la politique énergétique avant de décider la construction de cet EPR : pourra-t-on se permettre d'augmenter la consommation d'énergie quelle qu'elle soit ?

Monsieur HERZ

Je vais faire une réponse très courte sur l'aspect des prévisions de consommation. Il y a eu des prévisions un peu extrêmes concernant l'an 2000. Ce que je voudrais montrer c'est qu'il faut bien séparer les prévisions que peut faire RTE à l'horizon 2010-2015 pour lesquelles il y a eu hier un

relatif consensus et puis les prévisions 2020-2050 où là, cela diverge beaucoup selon les personnes qui font les prévisions. Lorsque nous disons qu'il faut de la production, c'est à l'horizon 2009, 2010 ou 2011, c'est-à-dire très proche. Nous avons bien intégré des scénarios de production éolienne dans ce bilan équilibre-production.

De la salle

Une précision de façon très concise : l'EPR n'est pas décidé dit-on, c'est d'ailleurs écrit ici, mais un des plus hauts notables de la Manche a dit qu'il n'était pas question de revenir sur la décision prise ce dont d'ailleurs s'est plaint Monsieur Mathieu, Président de la Commission EPR, l'information venant d'un grand quotidien régional.

Monsieur LAMY

C'est vrai, la source venait même du Président du Conseil général. Effectivement il a même proposé de payer une partie de la ligne, ce qui est impossible également.

Monsieur LENORMAND

Je n'ai jamais entendu parler de cela. Quant à payer une partie, cela n'a jamais été abordé et il est hors de question de payer une partie de cette ligne. C'est totalement faux, ce sont des propos que je n'ai jamais entendus et qui n'ont jamais existé.

Monsieur LAMY

Il l'a dit au journal et il me l'a rapporté. Cela a fait l'objet d'un débat.

Monsieur HOUSSIN

Je voudrais repartir sur ce que disait Monsieur Herz. Il y a un mot qu'il faut prononcer, c'est le synchronisme puisque finalement très souvent RTE justifie par deux raisons principales la création d'une ligne THT. Premièrement, bien sûr, pour construire l'EPR, il faut bien le transporter : nous sommes payés pour transporter l'électricité, c'est notre vocation. Le deuxième élément, c'est le synchronisme. Encore une fois, quand on parle de synchronisme, cela pose des problèmes parce que l'on est aussi sur du nucléaire, c'est-à-dire que la synchronisation est liée strictement à la production nucléaire, et ce principalement. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres sources d'ennuis mais c'est la principale source.

Sur les prévisions, Monsieur Herz parlait effectivement de 2050. En théorie, l'EPR de Flamanville, ne va pas servir – en tout cas j'espère qu'il ne servira pas, d'ailleurs il ne servira pas puisqu'il n'y en aura pas mais gardons l'idée farfelue qu'il existera – jusqu'en 2050, qu'il n'existera plus, qu'il sera coulé sous des tonnes de béton et que l'on aura encore pour quelques siècles à gérer le problème.

Sur l'import-export, si effectivement la France est exportatrice, ce que personne ne nie, lorsqu'elle est importatrice elle importe d'abord du nucléaire à 80 % et quand elle importe, c'est du thermique. Tous les pics de consommation sont assignés par de l'énergie issue de l'énergie fossile. Un EPR en plus ou un EPR en moins ne changera strictement rien. Il faudra pour assumer la consommation, pour l'instant, toujours de l'électricité issue de l'énergie fossile. On ne pourra pas faire autrement parce que l'on ne sait pas faire autrement.

Monsieur HERZ

Vous dites que RTE ne fait que transporter l'électricité. Pour transporter l'électricité, c'est peut-être les lignes que l'on voit mais le travail, à la base, de RTE est d'équilibrer en permanence la production et la consommation d'électricité pour que ça ne saute pas et d'alimenter 24h/24 et 7j/7 l'ensemble des foyers français et des industries, c'est quand même qu'il n'y ait pas de black-out comme on en a vu en Italie ou aux Etats-Unis en 2003. Le synchronisme ne concerne pas que le nucléaire, d'ailleurs dans notre dossier à la page 28 il y a trois exemples de pertes de synchronisme en France et à l'étranger. Le premier concerne la centrale thermique classique du Havre, le deuxième touche des zones nucléaires dans la vallée du Rhône et le troisième concerne le cas de synchronisme d'une grande centrale hydroélectrique du Canada.

Dernier point, je ne vais pas rentrer dans le débat sur les importations et les exportations, je vais juste dire que ce que j'ai cité comme importation française tout à l'heure était le cas d'hydroélectricité espagnole.

De la salle

Je voulais revenir sur ce qu'avait dit en introduction Monsieur Pillon, à savoir qu'il était a priori acté que l'EPR et la ligne à haute tension seraient construits dans la Manche. Je suis un petit peu surpris quand on dit que l'on attend des compensations. Je pense que les élus locaux et les élus départementaux ne sont d'accord sur l'EPR et la ligne à haute tension que parce qu'il y a des compensations. J'imagine que ce sont des compensations financières et je pense que des gens dans la salle ne sont pas prêts à prendre n'importe quoi au nom de rentrées d'argent hypothétiques encore. Je voudrais bien avoir la position du Conseil général.

Monsieur LENORMAND

Effectivement il y a des compensations financières, des plans économique et social. Nous ne savons pas encore si l'EPR sera mis en place mais on peut s'attendre, économiquement et socialement à un « plus ». Ca a pesé dans le débat au Conseil général mais il n'y a pas que cela. Nous avons tous besoin de la production d'électricité, on a un certain confort et il faut bien que ça se fasse quelque part. Effectivement, nous proposons d'autres sites partout. Aujourd'hui il y a un site qui s'y prête, une tranche qui peut s'installer, la Manche a été retenue. On aura un bénéfice social et économique si cela se fait. Je ne pense pas honnêtement que les éoliennes puissent produire autant.

Monsieur VACHON

Je voudrais demander à notre Conseiller général ce que nous a apporté Flamanville depuis 1980 au niveau industriel ? Pouvez-vous citer les grandes industries qui se sont installées dans la Manche depuis cette date ?

Monsieur LENORMAND

Pour vous répondre sur Flamanville, sur la centrale nucléaire, cela a apporté des emplois. Cela apporte aussi une taxe professionnelle relativement importante. Je vais pas cacher ce qui est, c'est comme toute entreprise, ça rapporte une taxe, ça rapporte aussi de l'emploi. En tant que Conseiller général, j'ai voté pour cette implantation, suivi par beaucoup de syndicats. L'emploi est important, on est quand même dans une région où économiquement il n'y a pas beaucoup de grosses usines même s'il y en a quelques unes. La consommation en électricité a augmenté partout, on en a besoin. Si les centrales existent c'est que l'on en a besoin et pour moi, ce besoin est ici, il pourrait être

ailleurs. On ne veut pas l'accepter mais on aime bien son confort. Le site de Flamanville s'y prêtait, ça a été fait là.

Pour ce qui concerne les problèmes de santé, jusqu'à présent je ne connais pas de problème de santé en relation.

Monsieur GUITARE

Il me semble que la centrale nucléaire que vous voulez nous imposer marche au MOX, n'est-ce pas ? Le MOX, c'est du plutonium. Combien de centrales aujourd'hui marchent au plutonium ?

Monsieur HERZ

Je ne sais pas.

Monsieur GUITARE

Vous pariez sur la santé de tout le monde, sur quelque chose qui peut nous péter à la tronche, que l'on ne sait même pas contenir. C'est quelque chose d'effroyable. Vous vous rendez compte si ça pète ?

Monsieur LENORMAND

Une centrale thermique a peut-être des incidences plus importantes sur la santé.

Monsieur LAMY

Aucune étude n'a été faite. Vous ne pouvez pas savoir.

De la salle

A entendre les réactions de la salle, vous aviez dit la dernière fois que vous alliez voter la prochaine fois.

Monsieur HOUSSIN

Pour répondre à la question, je crois que c'est Monsieur Lenormand qui parlait de notre confort. Nous ne sommes plus dans les années 70 où effectivement ceux qui prônaient les alternatives étaient des barbus chevelus irréalistes utopistes. Aujourd'hui, les énergies alternatives sont partout dans le monde. Le seul pays, ou du moins l'un des seuls, à ne pas avoir en place les alternatives, c'est la France. On a l'équivalent en Allemagne de 15 réacteurs en éolien, 19 000 mégawatts sont produits par éolienne en Allemagne. Il ne s'agit pas d'utopie, on n'est plus dans les années 70 où l'on pouvait apparaître comme des utopistes. Aujourd'hui l'utopie est notre avenir. Ce qui était notre utopie hier sera notre réalité de demain parce que l'on n'aura pas le choix. En même temps, si on fait l'analyse du choix du nucléaire avec le minerai qui s'appelle l'uranium, qu'a-t-on comme stock devant nous ? Est-ce que le stock d'uranium existant sur la planète est supérieur au stock de pétrole ? Non. Les plus pessimistes parlent de 70 ans, les plus optimistes disent 100 ans. Pareil que pour le pétrole. Cela veut dire qu'aujourd'hui on va implanter une énergie qui finalement arrivera à terme en même temps que le pétrole. C'est-à-dire que l'on aura laissé à nos centrales pour des centaines d'années, je n'ose même pas parler en termes de millénaires mais la réalité est là, on parle de millénaires, c'est-à-dire que la responsabilité que vous prenez vous, les politiques, aujourd'hui,

que l'on refuse, c'est de laisser pour des siècles et des siècles à nos enfants une merde innommable. En tant que politiques, vous devez prendre en considération ce type de problème. C'est une responsabilité énorme que vous prenez. Comment va-t-on faire pour laisser à nos enfants des indications ? Comment les enfants de nos enfants, dans 5 000 ans par exemple, vont-ils savoir qu'il y aura là des saloperies pareilles là ? On en est encore à déchiffrer les hiéroglyphes égyptiens, comment nos enfants vont-ils savoir ? On construit aujourd'hui une usine sur des trous de mines. Sincèrement, je serai à la place du politique aujourd'hui, je ne serais pas fier parce que c'est une sacrée responsabilité.

Monsieur VELLAUD

Avant de continuer, je voudrais préciser qu'il y a une réunion de débat public sur le nucléaire à Cherbourg samedi 18. Je rappelle que ce soir nous sommes là pour parler de la ligne THT, même s'il peut y avoir un rapport évident entre les deux.

De la salle

Je reprends Monsieur Lenormand qui parlait des syndicats. Sud Solidaire a pris position à la fois contre l'EPR et contre la ligne THT. Vous expliquez que c'est une avancée sociale. J'en doute particulièrement pour le département, et ce pour deux raisons : vous parliez des emplois créés en effet, mais c'est totalement faux, ce ne sont pas des emplois locaux qui vont se développer puisque le chantier va être mis sur la concurrence européenne. J'invite d'ailleurs tout le monde à réfléchir sur le droit du travail et sur la défense de l'emploi local par rapport à cela. Ensuite, sur le fait que l'EPR peut développer l'emploi et attirer d'autres entreprises, on a fait référence à la Hague. On oublie que des entreprises pourraient être rebuter par le nucléaire mais aussi par les dangers en termes d'attentats etc. Enfin, la troisième chose, Monsieur Herz a expliqué qu'il fallait développer une ligne à haute tension parce qu'ils avaient des programmations sur la base de 2010. Je ne pense pas que l'EPR sera construit d'ici cette date donc j'ai l'impression que l'on nous impose une ligne à haute tension pour évacuer une énergie qui pour l'instant n'est pas encore faite.

Monsieur HERZ

J'ai bien dit que la ligne était liée à l'EPR. Pour la question de la consommation, c'est tout à fait autre chose, c'est l'équilibre offre et demande qui est nécessaire pour assurer la livraison d'électricité en permanence. EDF prévoit une mise en service de l'EPR en 2012, notre planning prévoit une mise en service à fin 2011, nous sommes donc bien sur le même timing. En revanche, pour ce qui est de la consommation, c'est quelque chose de national, les équilibres commenceront à apparaître dès 2009 et augmenteront au fur et à mesure. Il y a donc des besoins de production en France, de manière globale et peu importe le type de production, il n'y a pas du tout d'incompatibilité entre 2012 qui est le sujet régional lié à l'EPR et 2009-2010 qui est global sur la France.

Monsieur VELLAUD

L'heure tourne et je vous propose que l'on passe au deuxième thème. Monsieur Mabilais va nous faire un rapide résumé de ce qui s'est dit lors de la réunion thématique sur ce thème.

.II Quels sont les impacts des champs électromagnétiques sur la santé humaine ?

Monsieur MABILAIS

Ce thème a été abordé à l'occasion de la réunion thématique qui a eu lieu à Châteaugiron le 11 janvier. La Commission avait invité des spécialistes français et étrangers qui sont venus à notre demande faire un état des lieux des connaissances sur ce sujet complexe et source de nombreuses inquiétudes, nous l'avons remarqué tout au long du débat.

Que connaît-on des effets des champs électromagnétiques sur la santé ? Les études en laboratoire sur des animaux exposés à des champs électromagnétiques n'ont pas permis de constater d'effets biologiques. En revanche, des études épidémiologiques et notamment celles très récentes du Docteur Drapper que l'on a évoquées à plusieurs reprises dans nos différentes réunions montrent une augmentation statistique significative des leucémies des enfants. Les experts constatent cette association mais ne savent pas expliquer une causalité directe ou indirecte. Ils invitent néanmoins à la prudence, certaines conclusions ont été contestées par les interpréteurs à la tribune et par les interventions dans la salle que la Commission a entendues.

Il faut noter que nous manquons en France d'étude épidémiologiques. Nous savons que l'INSERM tient un registre national sur la leucémie infantile. Ce registre va être amélioré avec une attention particulière nous a-t-on dit pour les populations vivant à proximité des lignes. A ce sujet, nous avons demandé à Madame Clamen, chercheur à l'INSERM et responsable de la mise en œuvre de ce registre, qui nous a confirmé dans sa réponse que l'exposition aux champs électromagnétiques de basses fréquences, c'est-à-dire celles qui nous intéressent ce soir, entraînent dans ce programme de recherche. Les résultats ne seront pas disponibles à l'échéance de la décision concernant la ligne qui nous intéresse. Il n'y a donc pas de certitude scientifique mais le doute existe et l'inquiétude est forte. Dans ce cas, n'est-il pas prudent d'appliquer le principe de précaution ? Comment le faire dans ce cas précis ? Peut-on envisager la mise en place d'un dispositif de vigilance transparent en y associant tous les partenaires concernés ? Si l'OMS préconise des mesures, elle ne statue pas sur leur contenu précis qui est de la responsabilité de chaque pays. Il revient aussi aux autorités de déterminer ce que l'on appelle le risque acceptable. Voilà le résumé que la Commission a retenu concernant cette soirée.

De la salle

Je vais être encore très concis. Il faudrait avoir conscience que les études scientifiques concernant les effets sanitaires des champs électromagnétiques ne sont qu'à leurs balbutiements, comme ceux d'ailleurs liés au téléphone portable, et que ces études bafouillent plus qu'elles n'expriment de certitudes. C'est une inquiétude irresponsable et mensongère que de prétendre que la science aura réponse à tout et plus particulièrement aux déchets de l'atome. L'échec du programme Super Phénix est déjà un colossal exemple de fausse route. Pour terminer, on se préoccupe pour l'instant d'emplois – c'est normal –, d'argent – comme toujours – et c'est égoïste mais pas surprenant, on se moque totalement des cadeaux empoisonnés à nos descendants. Il faut savoir qu'il restera dans 24 000 ans, à partir d'un gramme de plutonium dangereux généré à partir de 10 µg, 500 mg. C'est un crime contre l'humanité.

Monsieur VELLAUD

Je voudrais quand même que l'on comprenne bien que ce débat est sur l'EPR et en arrière-plan sur la ligne à haute tension. Vous n'avez pas en face de vous les gens d'EDF qui peuvent vous répondre sur l'EPR, vous avez les gens de RTE qui ne sont pas exactement de la même compétence. Essayons de nous concentrer sur le sujet du jour qui concerne vraiment les champs électromagnétiques.

Monsieur HERZ

Monsieur vient de dire que la recherche n'en était qu'aux balbutiements. Non, la recherche a démarré en 1979 sur les champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences. Je voudrais quand même dire que les lignes à très haute tension existent depuis les années 20 en 225 000 volts, depuis les années 50 en 400 000 volts, que la première fois que quelqu'un a soulevé cette question, c'était une étude statistique faite par une américaine en 79 et que depuis 79, il y a eu énormément de recherches faites, c'est un des domaines en matière de santé environnementale qui a eu le plus de recherches faites. Depuis 79, les industries électriques et les agences gouvernementales ont lancé énormément de programmes de recherche, on parle de chiffres de l'ordre d'un total de 100 millions de dollars, c'est-à-dire à peu près 100 millions d'euros. Au terme de ce vaste programme de recherches – il y en a eu en France, peut-être pas des recherches épidémiologiques mais des recherches en laboratoire, in vitro sur cellules et in vivo sur des animaux – il y a eu beaucoup d'études biologiques, des études épidémiologiques avec des corrélations statistiques, il y a eu des études épidémiologiques, très peu en France par manque de recul mais les réactions des êtres humains aux champs magnétiques sont les mêmes partout dans le monde, et après ces études faites, l'incertitude a énormément baissé depuis 1979. Il y a eu aussi ce que l'on a appelé des expertises collectives : une étude toute seule n'a pas forcément raison, il faut regarder les choses globalement en faisant analyser l'ensemble de la recherche par des équipes pluridisciplinaires c'est-à-dire à la fois des biologistes, des médecins, des hématologues, des épidémiologistes, études contradictoires qui n'ont pas nécessairement les mêmes opinions. Ce sont ces expertises pluridisciplinaires collectives qui ont conduit à un certain nombre d'avancées. Ce que montrent ces études aujourd'hui c'est qu'il n'y a pas de risque de cancer pour les adultes. Ce n'est pas une question de registre, c'est une question d'études qui ont été faites qui montre l'absence de risque de cancer pour les adultes en exposition résidentielle ou professionnelle. Nous avons des agents qui travaillent sous tension à 400 000 volts, qui passent des journées entières sous les câbles électriques au potentiel de 400 000 volts avec les lignes qui circulent, ces études ont été faites un peu partout dans le monde et ne montrent aucun risque de cancer ainsi qu'aucun risque en dessous de 0,4 microtesla en moyenne sur 24 heures pour les enfants.

Il y a effectivement des corrélations statistiques d'études épidémiologiques qui ont montré pour certaines une association statistique significative ce qui veut dire statistiquement significatif entre les champs magnétiques et les risques de leucémie de l'enfant, donc à plus de 0,4 μ t en moyenne par 24 h. Il y a des études qui ont montré des corrélations, celle de Drapper dont on parle, d'autres études qui ont montré qu'il n'y en avait pas, comme celle de 99 qui est une très grande étude du plus grand épidémiologiste britannique, celui qui a mis en évidence une relation de cause à effet entre le cancer du poumon et le tabac avec un facteur 30. Depuis il y a eu énormément d'études et énormément de recherches ce qui a extrêmement fait baisser l'incertitude. Peu d'incertitudes subsistent mais il faut effectivement continuer les études, c'est ce que demandent les autorités sanitaires, c'est ce que demande le Conseil supérieur d'hygiène de France, c'est ce que demandent des instances internationales parce qu'il n'y a pas d'explication logique à ces corrélations statistiques dans la mesure où l'on n'a rien trouvé en laboratoire. Il faut donc continuer ces études

pour voir si ce sont les champs électromagnétiques ou non qui sont en cause, il faut informer la population, ce que nous faisons avec une brochure, ce que font d'autres organismes et il faut continuer à travailler.

Monsieur HOUSSIN

J'étais sous tension ! On a les arguments donc donnons-nous les moyens pour les faire entendre. Par rapport au problème d'électromagnétisme dont je ne suis pas spécialiste, il y a une chose de sûre : par rapport au risque, on doit prendre des précautions. Le problème qui se pose est de savoir ce que l'on fait quand on ne sait pas. Tout le monde est d'accord pour dire aujourd'hui que l'on a des incertitudes, que l'on ne sait pas. Le problème est de savoir comment on fait quand on ne sait pas : on fait ou on ne fait pas ? On prend le risque ou on ne le prend pas ? Et d'abord, qui prend le risque parce que ceux qui construisent les lignes à haute tension ne sont pas forcément ceux qui vont habiter en dessous ?

L'autre élément très important dans l'analyse, c'est le facteur temps. C'est bien effectivement de faire une étude épidémiologique mais sur une étude de ce genre, il y a une relation importante avec le temps, c'est-à-dire que l'on ne peut pas dire que l'on fait une étude aujourd'hui et avoir demain les résultats. Est-ce qu'une étude de ce type sur cinq ans est significative ? Combien faut-il d'années de présence sous la ligne à haute tension pour avoir des résultats significatifs ? Ca fait 15 ans que j'habite à 100 mètres d'une ligne à haute tension, on n'est jamais venu voir comment j'allais. Cela veut dire qu'à un moment donné, on est obligé de se poser la question du risque que l'on fait prendre aux gens et de combien de temps on se donne pour répondre à une question qui va effectivement avoir un impact dans le temps, c'est-à-dire qu'au minimum je ne pense pas que l'on puisse avoir une réponse avant une étude longue d'au moins 20 ou 25 ans. Quand on habite dans une maison sous une ligne à haute tension, on ne voit rien. Cela veut dire qu'aujourd'hui, toutes les études qui ont pu sortir sont prématurées, donc maintenant, que fait-on ? On fait ou on ne fait pas ?

Madame ANGOT

Je voudrais abonder dans le sens de Monsieur Houssin. On a quand même une étude que tout le monde reconnaît, l'étude de Drapper. Depuis 92 il y a aussi des professeurs qui ont alerté les députés sur les dangers des champs électromagnétiques et apparemment il n'y a pas eu de conséquence dans la recherche pour trouver d'où venaient les inconvénients sur la santé produits par ces lignes. Nous avons là une étude qui reconnaît qu'il y a 70 % de risques supplémentaires pour qu'un enfant qui habite jusqu'à 100 m de la ligne puisse être atteint d'une leucémie. Je pense que le principe de précaution étant acté dans la constitution depuis cette année, il serait grand temps de le mettre en application parce que si cette ligne est faite, elle rapportera de l'argent à beaucoup de gens mais ce n'est pas ceux à qui cela rapporte qui auront les inconvénients sur la santé. Attendons de savoir les conséquences réelles sur la population avant de mettre le chantier en route.

Monsieur VELLAUD

Les études citées par Madame Angot sont sur le site Internet de la Commission. C'est un sujet très compliqué.

Monsieur HERZ

Vous avez raison avec le temps Monsieur Houssin pour ce qui est des études épidémiologistes, l'étude Drapper remonte à plusieurs décennies et en Angleterre ils ont des données qui leur permettent de faire ces études. En France, nous regrettons tous qu'il n'y ait pas de registre pour la

leucémie de l'enfant. Ça commence à se mettre en place mais effectivement il n'y a pas eu beaucoup d'études dans ce domaine en France. Des études dans d'autres pays ont été regardées par des groupes pluralistes internationaux et qui ont donné les conclusions que je vous indiquais. Madame Angot, vous évoquez l'étude Drapper, étude dans laquelle il est intéressant de voir que cette corrélation continue au-delà de 200 mètres des lignes, c'est-à-dire même au-delà de 400 mètres soit à un niveau où les champs magnétiques sont inférieurs ou du même niveau que ce que l'on trouve dans les domiciles. On est en droit de se demander comment cela se fait. Drapper lui-même dit qu'il y a peut-être d'autres causes que les champs électromagnétiques, d'autres facteurs environnementaux. Il y a eu des études épidémiologiques sur une population qui ont montré des corrélations avec la ligne électrique et si on prend la même population, on trouve des corrélations avec les routes. C'est vraiment très compliqué et c'est pourquoi des instances comme le Conseil supérieur d'hygiène publique de France veulent poursuivre la recherche, cela se fait au niveau international notamment au niveau de l'OMS parce qu'il y a besoin de mutualiser la recherche au niveau mondial ; je rappelle que 100 millions d'euros ont été investis dans ce domaine.

Enfin, l'affirmation de Monsieur Houssin selon laquelle les gens qui construisent la ligne n'habitent pas en dessous n'est pas vraie : nous avons beaucoup d'agents qui habitent avec leur famille en lisière de poste, sous les lignes ou à proximité immédiate. Dans notre équipe il y a Philippe Joaquim qui a habité plusieurs années à côté d'une ligne, s'il souhaite s'expliquer je peux lui laisser la parole.

Monsieur JOAQUIM, ingénieur conseil sur le projet Cotentin-Maine

Je vais vous faire part de mon expérience. J'ai vécu avec ma famille et mes trois enfants pendant dix ans au bord d'une ligne de 400 000 volts au poste de Cergy en région parisienne. J'étais à moins de 100 mètres également d'un gros transformateur. Actuellement j'habite dans un petit village du bocage normand traversé par des 400 000 volts et jamais les 900 habitants du village ne m'en ont parlé. Si demain on me dit d'aller travailler sous une ligne ou à proximité d'un poste, j'irai.

De la salle

Je voudrais connaître les normes d'exposition aux champs électromagnétiques en France et que vous nous expliquiez la différence qu'il y a entre ces normes en France et chez nos voisins.

Monsieur HERZ

Au niveau français, on applique une recommandation de l'Union Européenne dont les valeurs limites – en l'occurrence 100 microtesla – ont été fixées par une instance sanitaire internationale. Cette valeur fixe un seuil de 50 par rapport aux premiers effets que peuvent avoir les champs magnétiques sur le corps. C'est un facteur extrêmement important et d'ailleurs la recommandation européenne parle de niveaux élevés de protection de la santé du public. Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France demande dans son avis de mars dernier d'en faire une réglementation. En France, cela existe déjà pour les lignes électriques. Cela n'existe pas pour les autres expositions de champs de cette fréquence, par exemple dans les domiciles avec les appareils électriques qui émettent des champs.

Vous m'interrogez en général sur la réglementation dans d'autres pays. Il y a un certain nombre de pays européens qui n'ont pas de recommandation donc qui prennent en compte la réglementation européenne – le Danemark, la Norvège, l'Estonie, les Pays-Bas –, il y a la réglementation à 100 µt comme la France, l'Espagne, l'Italie, l'Autriche, l'Irlande etc. Au niveau de l'Union Européenne, il y a un seul pays en dessous, c'est la Grèce à 80 µt.

De la salle

J'ai un document sous la yeux. La France est à 100 µt et on a l'Italie à 3, la Suisse à 1 et la Suède à 0,25. Il y a quand même une grosse différence et on se demande pourquoi.

Monsieur HERZ

Parce que l'on ne parle pas de la même chose. La France est à 100, la recommandation européenne est en permanence. Pour l'Italie, il y a deux autres valeurs qui sont de 10 et 3. Ce n'est pas une réglementation, c'est ce qu'ils appellent une valeur d'attention applicable dans les lieux de vie. C'est une moyenne de 4 heures par jour, ce n'est pas une valeur en permanence. Quant aux 3 µt toujours en valeur moyenne sur 4 heures par jour, c'est ce qu'ils appellent une valeur qualité, c'est-à-dire un objectif de long terme mais ce n'est pas une valeur réglementaire. Idem pour la Suisse.

De la salle

J'ai beaucoup apprécié tout à l'heure le témoignage de l'ingénieur qui dit avoir habité pendant très longtemps avec ses enfants sous une ligne et qui sont en parfaite santé, ce dont je me réjouis évidemment. Par contre, il est évident que l'on connaît tous de très grands fumeurs qui ont 80 ans mais qui n'ont pas développé de cancer du poumon. Il y a aussi des alcooliques qui sont âgés etc., donc ce n'est pas un cas particulier qui fait un cas général. Maintenant, je voudrais demander à Monsieur Herz s'il existe un observatoire des maladies des agents d'EDF travaillant sous une ligne et en tout cas, ces observations sont-elles ouvertes à tous ? Il m'a semblé lire qu'il n'était pas très facile d'avoir accès aux résultats d'EDF.

Monsieur HERZ

Vous avez raison, un cas particulier ne fait pas le cas général mais ce que nous voulions montrer à travers l'exemple de Monsieur Joaquim c'est qu'il n'y a pas d'inquiétude parmi nos agents. Nous vous avons indiqué avoir à peu près 500 agents qui habitent dans des postes électriques à proximité des lignes, d'autres qui y ont habité et qui n'y habitent plus, 4 000 agents qui travaillent en permanence à proximité des lignes et des études qui ont été menées sur les agents. J'avoue que vous me posez une colle.

De la salle

Je pense que l'on pourrait avoir la réponse sur le site ?

Monsieur HERZ

Bien sûr, sous réserve du secret médical.

De la salle

Excusez-moi mais dans un observatoire on ne donne pas les noms. Où serait le secret médical ? Ce serait assez étonnant d'ailleurs qu'il y ait secret médical à ce niveau-là.

Monsieur DESQUILBET

Une étude menée par EDF conjointement avec deux très grandes compagnies d'électricité au Canada. L'intérêt pour les employés d'EDF en France est que cela portait sur 120 000 personnes.

L'intérêt est que c'est une population étudiée par les scientifiques et que l'on peut suivre ; l'autre intérêt c'est qu'il y a un suivi médical comme la médecine du travail. Cette étude a montré qu'il n'y avait pas d'incidence des maladies qui peuvent être soupçonnées, elle a même plutôt montré un niveau global de santé meilleur que la population moyenne française, donc des gens qui sont plutôt mieux soignés. Un tas de raisons peuvent expliquer pourquoi ce salarié se porte mieux que le Français moyen.

De la salle

Je voudrais faire une petite remarque qui a souvent été faite dans les autres débats. Il est quand même dommage qu'EDF avant, RTE maintenant, n'ait pas engagé d'études quand d'autres pays le font.

Monsieur HERZ

Nous avons engagé des études. Chaque année nous dépensons je crois 1,8 million d'euros pour elles. Certes, ce ne sont pas des études épidémiologiques parce que l'on ne peut pas faire cela tout seul mais en laboratoire, beaucoup d'études épidémiologiques ont été faites. On oblige les laboratoires à publier les résultats de la recherche, qu'ils soient bons ou mauvais donc il y a des choses qui se font depuis 1979 en France. On n'est pas les seuls, tous les électriciens du monde entier et les agences gouvernementales ont lancé des recherches parce qu'en premier lieu, il fallait savoir s'il y avait un risque pour nos agents et pour les gens qui habitent à côté des lignes. On a donc lancé ces recherches et depuis 1979, l'incertitude s'est très grandement réduite.

De la salle

Il semblerait que cette ligne qui se construit doit partir de Périers. La question que je me pose est celle de savoir si l'on va doubler le flux de la ligne existante et, si c'est le cas, est-ce que les nuisances vont doubler également ?

J'ai deux petites informations importantes : en 2003, d'après les chiffres économiques de la CE, le chiffre d'affaires d'exportations pour la CE était plus important en éolien qu'en nucléaire. Et puis une petite constatation : si on a le nucléaire dans le Cotentin, c'est en Bretagne que seront les emplois.

Monsieur DESQUILBET

De la centrale de Flamanville jusqu'au réseau de RTE, il y a ce que l'on appelle une ligne d'évacuation. Le poste d'évacuation de la centrale serait situé dans un lieu qui s'appelle l'Etang Bertrand, à une trentaine de kilomètres d'ici. Ce poste s'appelle Manuel dans notre terminologie. Vous voyez que les lignes entre Flamanville et Manuel suffisent à faire cheminer l'énergie. Elles avaient été construites à l'origine, dès 1985 pour la cible du site de Flamanville qui est de quatre tranches. Elles servent pour alimenter ce que l'on appelle les auxiliaires de la centrale, c'est-à-dire tous les systèmes de secours de la centrale. Donc il y a une ligne qui alimente aujourd'hui les auxiliaires d'une tranche depuis le Manuel où le courant va changer de sens et devenir plus fort puisque c'est l'énergie produite par l'EPR qui utiliserait cette ligne jusqu'à Manuel.

A Manuel, on arrive dans le réseau de RTE. Ce réseau a la particularité d'avoir des flux qui viennent de beaucoup de centrales et qui vont vers beaucoup de clients. Quand on regarde ce qui se passe sur les lignes qui vont de Manuel jusqu'à la région de Périers, il y a des courants qui viennent de Flamanville et qui descendent, et des courants qui viennent de la Haute-Normandie,

d'Angleterre, d'Allemagne, de la Belgique etc. qui vont alimenter l'Ouest de la France qui importe 95 % de son énergie. Cette énergie vient du reste de la France et de l'Europe par ces lignes ou celle qui vient de Rouen et de Caen remonte jusqu'à l'Etang Bertrand pour ensuite redescendre jusqu'à Avranches et Rennes.

En créant un poste au niveau de Périers, ces transits européens –au lieu de remonter jusqu'à l'Etang Bertrand et de redescendre – vont directement descendre à Périers où on va les « découper » et cela va soulager des lignes situées dans la zone verte figurant le parc régional et qui ne vont plus avoir que l'énergie émanant de Flamanville. Créer le poste à cet endroit permet de faire une sorte d'aiguillage qui va dériver des flux, leur éviter de monter et de redescendre. Cela soulagera les lignes et ainsi l'énergie produite par l'EPR sera acceptée sans problème par ces lignes.

En termes de valeurs de courant dans les lignes, je ne peux pas vous dire comme ça si la valeur va beaucoup changer, si ce sera plutôt en plus ou plutôt en moins. Ce qui est sûr c'est que le courant pour lequel les lignes ont été dimensionnées provoque à certaines heures de pointe des afflux d'énergie. Ces valeurs maximales seront respectées, c'est clair. En moyenne, je dirais que les transits allant de Manuel jusqu'au poste amont de Périers probablement augmenter. Sur la partie qui va vers l'Est, les valeurs vont assez peu bouger. Vers le Sud, la ligne actuelle qui va vers Avranches et Rennes sera soulagée parce que la ligne Cotentin-Maine sera à peu près, topologiquement, sur un tracé identique. Cela permettra de diviser le courant entre les deux lignes donc je pense que cela bougera assez peu sur la ligne existante parce qu'elle va absorber beaucoup d'énergie.

C'est un peu à la louche, il n'y a pas eu d'étude dans ce domaine mais globalement cela n'aura pas de bouleversements sur les valeurs.

Monsieur HOUSSIN

Je voudrais revenir sur la problématique des champs électromagnétiques. On sait bien qu'EDF est une maison de verre, que tout y est transparent. Excusez-moi, je sais que c'est RTE. J'ai pourtant quelques souvenirs concernant des études qui n'ont d'ailleurs pas existé puisque les intervenants dans les centrales nucléaires, à une époque, étaient tous en CDD et que le suivi médical n'a jamais existé sur les gens intervenus dans les cœurs des centrales. Aujourd'hui finalement, on a jamais su ce qu'étaient devenus les pauvres types qui ont travaillé dans ces conditions. Là je voudrais faire le parallèle avec RTE. Il faudrait peut-être aussi faire une étude sur les pauvres gus qui montent sur les poteaux à longueur d'années et qui les repeignent à longueur d'années. Je les ai vus, ils ont même dormi à la maison et ce serait très intéressant pour des gars qui y sont à longueur d'années et à longueur de jour puisqu'ils y passent les huit heures – qui sont tous des sous-traitants bien payés – qu'il y ait cette étude et que l'on ne fasse pas la même erreur qu'EDF à une époque. Ce serait intéressant de savoir ce que ces gens sont devenus, quelle est aujourd'hui leur santé et quel est leur devenir.

Monsieur HERZ

J'avoue que l'on ne sait pas trop, on va regarder. On vous transmettra l'information à moins qu'il y ait quelqu'un dans la salle, un de nos collègues, ayant la réponse.

Monsieur PRIGENT

Vous parlez d'envoyer ou de faire venir du courant électrique d'Angleterre. Si vous partez de Flamanville pour aller dans l'Ouest de la Bretagne, pourquoi ne pas passer par la mer puisque cela a l'air possible ? Je connais bien, en bateau ça fait beaucoup plus court.

Monsieur DESQUILBET

Cela a été évoqué dans un cahier d'acteurs, dans des contributions apportées par d'autres personnes que le maître d'ouvrage. Quelqu'un a proposé de faire une ligne sous-marine qui irait soit vers le Havre soit vers Saint-Brieuc ce qui aurait permis en même temps de récupérer l'énergie des éoliennes offshore puisqu'il y a beaucoup de vent en mer. Malheureusement la solution pose des soucis techniques qui font que cela ne marchera pas, je vais vous les décrire rapidement : la question posée par l'insertion de l'EPR dans notre réseau est celle du synchronisme et en quelque sorte le fait qu'en cas de court-circuit sur notre réseau, ce qui intervient relativement souvent même si on ne s'en rend pas compte, on aurait les alternateurs de Flamanville qui pourrait l'accélérer mais comme notre réseau ne serait pas assez puissant, pas assez maillé pour imposer la fréquence du 50 Hertz au Nord du Cotentin qui dérive et qui se retrouve avec une fréquence différente de celle du reste de l'Europe qui a la même fréquence puisqu'elle est entièrement interconnectée. Dans ce cas-là, nous aurions une coupure générale parce que l'on ne peut pas avoir des fréquences différentes dans un même réseau interconnecté. Ces fréquences sont soumises à des oscillations de puissance colossale de milliers de mégawatts et les alternateurs de Flamanville se comporteraient toutes les secondes comme un alternateur puis comme un moteur électrique la seconde d'après et ce serait comme l'équivalent d'1 300 000 personnes qui allumeraient d'un seul coup tout ce qu'elles ont chez elles, qui éteindraient tout. Cela détruirait les alternateurs. Cela créerait de telles torsions que l'on casserait la centrale.

Je dis donc en quelques mots ce que l'on a expliqué dans le dossier : le premier souci que l'on a, au-delà d'autres problèmes de transit d'énergie dans le réseau, c'est le fait que sans augmenter le maillage du réseau, on court le risque que les alternateurs de Flamanville soient endommagés gravement et qu'il y ait une coupure d'électricité dans tout le Cotentin. Parce qu'il y a trop de production dans une zone à l'écart du réseau, nous avons ce déséquilibre. Cette fonction de la ligne Cotentin-Maine permet d'imposer aux centrales de Flamanville la fréquence du 50 hertz du reste de l'Europe et d'être sûr que, même en cas de grosses perturbations type court-circuit, on reste bien étalé sur la fréquence, un peu comme une horloge que l'on imposerait.

Si on fait une liaison à travers la mer comme ce que l'on a fait avec l'Angleterre, on ne peut pas faire une liaison à courant alternatif sous l'océan, on fait des liaisons à courant continu ce qui ne permet pas de synchroniser le site de Flamanville. Notre premier souci est d'éviter que le surplus de production dans le Cotentin fasse courir des risques d'avaries dans la centrale et des risques de coupure dans la zone, souci auquel la liaison sous-marine ne permet pas de répondre.

Il y a un deuxième point quand même, qui est économique. Pour faire un câble sous-marin à courant continu, il faut des systèmes électroniques de chaque côté et qui coûtent plusieurs centaines de millions d'euros, donc près de deux fois le prix de la ligne. Le câble sous-marin est en plus bien plus cher que le câble isolé de la ligne aérienne, ce serait un projet colossal en termes de coût, que l'on peut imaginer quand on interconnecte la France et l'Angleterre mais qui, pour quelque chose d'interne à la France, n'a pas de sens.

Monsieur BONNEAUD

Sur ce thème, on est là en train d'aborder le 5^{ème} thème de la soirée, celui des solutions alternatives techniques à la ligne aérienne alors je voudrais préciser que la Commission particulière a demandé qu'une expertise indépendante soit faite sur les alternatives techniques possibles. De nombreux acteurs ont proposé des solutions alternatives, dont l'offshore. Les résultats de ces expertises seront rendus à Fougères le 14 et seront disponibles sur le site Internet de la Commission dès demain.

Vous aurez donc des informations très précises sur les alternatives techniques faites par des experts indépendants.

Monsieur FEREY

Je voulais m'excuser pour mon retard. La réponse que je voulais amener au débat concerne les moyens alternatifs et effectivement vous avez répondu à une question qui avait été indirectement posée. Quoiqu'il adviene, il faudra que l'on y revienne parce que c'est un sujet qui est rentré maintenant dans le débat parce que des élus l'ont carrément posé. Je souhaite que ce débat soit clairement explicité et, bien au-delà des coûts, que personne n'a à souffrir, au nom de l'intérêt public de réductions drastiques de coûts même si on peut le comprendre. Etant à proximité des lignes, on n'a pas à subir d'inconvénients au nom des autres.

Je voulais m'exprimer sur deux points : le premier porte sur le choix de l'énergie. A la FDSEA, nous n'avons jamais opposé un système à un autre. Il n'est pas, dans l'état actuel des choses, envisageable au nom de l'indépendance énergétique d'aller au-delà de ce qui est politiquement acceptable, c'est un état de fait. Deuxièmement, est-ce que le site de l'EPR sur Flamanville est judicieux ? Cela a été posé ailleurs dans d'autres débats mais c'est aussi un choix stratégique de la France auquel, en tant que consommateur, on sera amené à contribuer. Ayant la chance de me déplacer une ou deux fois dans le pays et au-delà de l'Europe, j'ai eu l'occasion de voir que d'autres énergies – comme le charbon par exemple – posent d'autres problèmes de santé publique qui sont loin d'être élucidées, même si les nouvelles technologies permettent d'y remédier de façon substantielle.

Enfin, le dernier point puisqu'on l'a opposé régulièrement : l'éolien. Je ne l'oppose pas, c'est un complément, mais quoiqu'il adviene avec des grands champs éoliens, à un moment donné il faudra bien évacuer l'électricité produite vers là où il y en aura besoin.

Sur la dangerosité tournant autour des courants vagabonds et surtout par rapport aux champs électromagnétiques, je peux vous dire qu'habitant à proximité d'une ligne à très haute tension je n'en ai pas plus que cela. Je vis quasiment dessous et depuis 20 ans, par rapport à certains qui en parlent beaucoup mais qui ne voit ces lignes que quand ils se déplacent. Nous sommes sur un canton vraiment concerné qui le pratique depuis 20 ans et qui pourrait éventuellement, si le choix était fait, en subir un autre poids.

Par rapport à l'agriculture et aux animaux, il y a des questions qui sont posées et nous allons les poser dans quelques instants de façon plus claire. Pour l'usager et le riverain, c'est vrai qu'une ligne n'est pas esthétique. S'il y a du brouillard ou un peu de pluie, ça peut être bruyant ; de là à faire des cauchemars, non, mais ça peut être bruyant. Je regrette vraiment qu'un groupe de personnes ait décidé il y a 22 ans d'avoir cette ligne – on leur a imposé quand même – en ayant plus le souci d'équilibrer leur budget communal plutôt que de regarder ce que les propriétaires fonciers ou les exploitants agricoles pouvaient subir. Je crois qu'il faut que l'on remette tout à plat sans aucune passion parce qu'en tant que professionnel, je n'engagerai pas la FDSEA au-delà du raisonnable puisque je ne sais pas si c'est bien ou pas. Ce que je souhaite maintenant c'est que l'on pose vraiment les questions de fond pour notre métier et pour la santé des humains. Je n'ai pas à prendre position plus sur la santé humaine mais ce que je souhaite c'est que pour sortir de ce débat de spécialistes, de gens qui ont des connaissances sur tout et réponse à tout, il faudra bien à un moment donné que des études fiables et longues sur la durée puissent éclaircir le débat. Je me rappelle trop il y a 20 ans que les ingénieurs de la COGEMA nous ont expliqué à nous citoyens que puisque l'on n'avait pas la connaissance des choses, il fallait que l'on se taise. Eux ils savaient. Aujourd'hui le

Français demande à savoir. Je ne sais pas et je veux comprendre parce que je ne suis pas un consommateur béat et idiot, les paroles des ingénieurs ne me suffisent pas. Le fait d'avoir la prétention de savoir ne rassure pas les gens.

Monsieur VELLAUD

Avant de laisser la parole à Monsieur Herz, ce que je voulais dire c'est que nous avons parfaitement enregistré au cours du débat que le public aujourd'hui ne réagit plus aujourd'hui comme c'était le cas il y a 25 ou 30 ans. Je crois que votre intervention va tout à fait dans ce sens.

Monsieur HERZ

Vous avez parfaitement raison, nous n'avons jamais prétendu être experts. On nous pose des questions auxquelles nous répondons en fonction de ce que nous disent nos propres médecins. Notre service médical nous a aidés à produire une brochure d'information qui peut être distribuée et mise à disposition sur le site Internet. Beaucoup d'études ont été faites depuis 30 ans et des rapports qui ont suivi. L'un de ceux-ci a été remis à la Direction générale de la santé et a servi au Conseil supérieur de l'hygiène pour prendre un avis. Je propose que l'on en reparle avec Monsieur Ferey quand il veut. Je voulais dire aussi, concernant les éoliennes, que nous ne voulons pas opposer les énergies. Il y a une obligation du service public qui est de raccorder le réseau de tous les producteurs vers tous les consommateurs, qu'il s'agisse de réseaux de distribution, d'industriels, de la SNCF etc. Il se trouve que nos collègues allemands ont un ambitieux programme d'éoliennes, cela a déjà été dit tout à l'heure et qu'ils ont prévu dans les années à venir 850 km de lignes à 380 000 volts pour gérer ce réseau de transport d'énergie éolienne. Donc nous n'opposons pas les énergies mais la production d'énergie oblige à renforcer le réseau de transport.

.III Les lignes THT ont-elles une incidence sanitaire sur les animaux d'élevage ? Quels sont les engagements de RTE vis-à-vis du monde agricole ?

Monsieur VELLAUD

Je vais passer la parole à Monsieur Mabilais. Nous allons rester dans le domaine agricole puisqu'il va vous rendre compte de la réunion de Saint-Lô du 29 novembre dernier et dont le thème était : « Les lignes THT ont-elles une incidence sanitaire sur les animaux d'élevage ? »

Monsieur MABILAIS

Cette réunion était partagée entre deux parties : d'une part les incidences sanitaires sur les animaux d'élevage et d'autre part les engagements de RTE concernant les nuisances des implantations de la ligne, l'impact des pylônes, les travaux et les travaux de maintenance.

Le sujet de cette réunion qui a eu lieu le 29 novembre portait donc sur l'une et l'autre de ces problématiques. Là encore, nous avons invité des spécialistes du sujet. Dans tout le périmètre du projet de ligne THT, l'élevage est très important. Une question a été posée en premier lieu, celle des impacts sur les animaux des courants parasites générés par les champs électromagnétiques. Quelles sont leur nature et leur ampleur ? Existe-t-il des solutions techniques pour y remédier et la mise à la terre est-elle satisfaisante ?

Le phénomène physique qui produit ces courants est bien connu et ne fait plus débat, il est reconnu par les uns et les autres. Lors de cette réunion, RTE a annoncé qu'il réalisera des diagnostics électriques préalables des installations agricoles proches du projet de ligne. Enfin, information importante pour le monde agricole, le Ministère de l'agriculture et de la pêche nous a annoncé au cours de cette réunion la reprise des travaux du GPSE – Groupe de Protection et de Sécurité Electrique – créé à l'initiative de la Confédération paysanne pour régler les litiges autour de cas concrets. Ce groupe permanent sur la sécurité électrique dans les élevages agricole a associé de 1997 à 2003 les syndicats agricoles, des agriculteurs, RTE, EDF, des vétérinaires et un certain nombre de chercheurs.

Ce GPSE a cessé de fonctionner à partir de 2003. A la demande de la Commission, le Ministère s'est engagé à ce qu'il soit relancé. Nous avons demandé récemment au Ministère de l'agriculture que le nouveau protocole pour la relance de ce GPSE se fasse si possible avant la clôture du débat.

Le deuxième aspect de cette soirée concerne les implantations et les travaux. Sur la THT et la pratique agricole, les syndicats et les chambres d'agriculture se sont également beaucoup impliqués. Nous avons reçu plusieurs cahiers d'acteurs à propos des uns et des autres, la participation a été très importante. Les représentants des organisations agricoles ont été là quasiment à toutes les réunions et ils ont soulevé des questions précises telles que : avant la construction de la ligne comment se fait la définition du tracé et l'implantation des pylônes pour tenir compte des spécificités des cultures et des zones traversées ?

Deuxième type de question : lors de la construction, comment limiter les perturbations et comment indemniser les dommages ou pertes de revenus éventuels ? Autre question : quelles sont les contraintes techniques qu'impliquent les lignes THT sur les exploitations agricoles et comment les réduire ? Le cadre national d'indemnisation est codifié par un protocole entre RTE et les syndicats agricoles ; est-ce que ce protocole national pourrait être complété d'un protocole spécifique tenant compte des cultures locales ? Voilà en résumé ce qui a été évoqué lors de cette soirée.

De la salle

J'aurais voulu revenir sur certains propos qui viennent d'être tenus. Il y a 20 ou 30 ans que l'on a construit la première centrale et vous dites que cela n'avait rien à voir par rapport à aujourd'hui. Moi je dis que c'est exactement pareil. Déjà à cette époque, on nous a imposé quelque chose. On nous a dit « on fait et après on discute ». Aujourd'hui on recommence et je ne vois pas comment on peut discuter des modalités après que les décisions soient prises. Nous sommes dans une démocratie mais on s'aperçoit que des décisions sont prises sans avis, je pense par exemple aux OGM etc. Je pose la question aux décideurs et à nos politiques. Il y a une manne financière tellement importante par rapport à un tel projet que l'on occulte le côté danger et on n'empêche de faire avancer le projet de l'énergie renouvelable. Posez la question aux enfants de savoir s'ils préfèrent les énergies renouvelables ou le nucléaire, ils n'hésitent pas, ils choisissent les premières. Ils savent que ce sont l'eau et le vent. Je pense que l'on va manquer de moyens pour développer ces alternatives.

Au niveau des décideurs, tout le monde – de droite ou de gauche – au niveau de la Manche a voté pour ce projet en raison du niveau économique mais en sachant très bien que l'on va vider le Nord Manche, avec des projets comme ça, de tout autre projet de développement.

Le problème de l'enfouissement a été abordé, c'est un projet dont nous ne voulons pas et on nous empêche de le dire.

Monsieur FEREY

Sur ce sujet bien précis, nous avons émis un certain nombre d'exigences. Encore une fois, au nom des organisations professionnelles de la Manche, nous n'avons pas à nous prononcer pour ou contre par principe. Nous essayons de poser les questions au préalable et en fonction des réponses apportées, notre position sera déterminée. On pourrait dans ce cas-là s'opposer à des projets de route ou d'utilité publique parce que l'on n'est pas d'accord, à chaque fois qu'un projet se met en place, c'est bien l'agriculture qui est touchée. Vous avez annoncé tout à l'heure que la reprise du GPSE a été confirmée par le Ministère de l'agriculture et nous avons aujourd'hui reposé la question au Ministre qui nous l'a confirmé. Ce qui est dommage c'est que cela ait été stoppé jusqu'à aujourd'hui parce que cela ne rassure pas les agriculteurs, au-delà de la Confédération paysanne, puisque l'on n'a pas de raison plausible au fait que les travaux aient été arrêtés. Cela doit être rétabli très vite. Ici nous sommes en Normandie, il ne nous faut pas une réponse de Gascon et avant la clôture des débats, les travaux du GPSE doivent être rétablis.

Dans le même temps nous avons demandé – nous et toute la profession agricole – qu'une ferme expérimentale soit installée sur le surplomb d'une ligne à très haute tension de façon à ce que cette fois, de manière non partisane pour les pour ou les contre, on puisse avoir une évolution du cheptel quel qu'il soit, bovin ou ovin, caprin ou porcin, et savoir effectivement s'il y a des répercussions sur notre métier. La différence entre les animaux et nous c'est que les premiers, au moins sur les courants vagabonds ou parasites, ne portent pas de chaussures ou de bottes, ils sont en prise directe avec le sol.

La troisième exigence, vous l'avez évoquée tout à l'heure, est qu'avant que le tracé se mette en place il doit y avoir une étude par exploitation agricole pour voir où l'on en est par rapport à la conformité électrique et l'équipement obligatoire pour les bâtiments agricoles à proximité. Par exemple, nous pensons toujours que dans le cadre des bétons qui chez nous sont renforcés de treillis métalliques, on va retrouver dedans des courants parasites. C'est valable pour tout ce qui touche au métal.

Pour le quatrième point, on va commencer à avoir quelques discussions amusantes avec RTE. S'il y a un surplomb d'un bâtiment d'élevage existant, nous demandons que ce bâtiment soit déplacé. On le fait pour une route, on le fait pour une ligne de chemin de fer, il n'y a pas de raison pour que l'on ne puisse pas le faire au nom de l'intérêt pour un bâtiment agricole.

Cinquième point : là où techniquement cela puisse se faire, nous exigeons la mise en place de monopole, c'est-à-dire de pylône à un seul pied. On peut nous répondre que cela coûte trop cher, ce n'est pas mon problème, je préfère avoir un pied dans une parcelle que ces quadrupèdes métalliques qu'il faut entretenir.

Enfin, le dernier point : nous demandons, du fait que la convention nationale ne prévoit pas de cultures particulières dans le département, entre autres la production animale et la production légumière, à ce qu'une convention particulière pour la ligne Cotentin-Maine soit discutée dès maintenant et mise en place au cas où cette ligne devait se faire. Nous n'avons pas l'ambition de bouger la convention nationale signée il y a quelques mois mais il faut par contre avoir un protocole particulier pour notre département concernant cette ligne.

Voilà résumés assez succinctement les cinq ou six points majeurs. Il y en a d'autres mais ils sont moins importants.

De la salle

Est-ce que la salle peut dire trois mots de temps en temps ?

Je voulais revenir sur les propos de Monsieur qui parlait de démocratie et des projets offshore. La démocratie, il n'y en a pas. C'est la moins pire des solutions mais il n'y en a pas. A partir du moment où vous avez un projet offshore comme celui de l'année dernière et que vous avez une association d'anti-projet offshore subventionnée par les communes et que les associations d'environnement n'ont pas droit quant à elles à être subventionnées par les communes, je n'appelle pas cela de la démocratie.

Sinon, pour revenir à Monsieur Herz qui disait tout à l'heure qu'il y a l'offre et la demande au niveau de l'électricité, quand c'est l'EPR on a besoin d'électricité et quand ce sont les projets offshore on n'en a pas besoin.

Monsieur HERZ

Ce sont des projets éoliens offshore.

De la salle

Voilà, moi je ne sais pas si on a besoin ou non d'électricité.

Monsieur HERZ

Nous raccordons tous les producteurs d'une certaine taille puisque les plus petits sont raccordés au réseau de distribution. Les autres, y compris l'offshore sont raccordés au réseau de transport. Un projet est en train de voir le jour en Seine-Maritime et nous sommes en train d'étudier son raccordement. Nous raccordons les projets offshore, les grandes éoliennes, tous les producteurs et c'est de l'énergie qui sera utile dans l'équilibre entre l'offre et la demande, c'est-à-dire dans l'équilibre du réseau pour assurer de l'électricité pour tous en permanence.

Monsieur VELLAUD

RTE a été interpellé par Monsieur Ferey, ce serait bien qu'on lui donne une réponse.

Monsieur DESQUILBET

La zone de projet est ce territoire qui va de Périers jusqu'à Rennes, territoire où l'agriculture est très présente, j'en conviens. On a des projets en France où c'est de la vigne, d'autres où c'est de la forêt, d'autres encore où il n'y a pas grand monde comme des zones de montagne par exemple. Ce qui nous apparaît ici au premier chef c'est qu'il y a beaucoup d'agriculture et notamment de l'élevage. C'est sûr que cela nous a frappés quand on a abordé l'affaire. Nous avons souhaité travailler avec la profession agricole parce que Monsieur parlait tout à l'heure des décisions telles qu'elles étaient imposées il y a 30 ans. Aujourd'hui ce n'est plus du tout pareil et le fait qu'il y ait déjà un débat public avant même de commencer les études est le signe que la condition de succès d'un projet d'aménagement du territoire soit que l'on discute avec les gens et non plus que l'on impose comme on le faisait il y a 30 ans. C'est comme cela que je conçois mon métier et je pense que ce projet sera un bon projet si on arrive à ce qu'il soit partagé avec la population.

On parlait d'implantation précise de pylônes. Chacun d'eux sera discuté avec les propriétaires et les exploitants. On a des marges de quelques mètres, on a des distances d'à peu près 500 mètres entre deux pylônes, ça nous laisse des possibilités pour les localiser aux endroits où la gêne sera minimisée. Ces discussions, on les a déjà sur les projets d'aujourd'hui donc ce n'est pas quelque chose que l'on annonce pour 2010, ce sont nos pratiques d'aujourd'hui qui n'existaient pas, du moins pas sous cette forme, il y a 30 ans.

Par rapport aux questions de Monsieur Ferey, les travaux du GPSE avaient effectivement été stoppés mais le Professeur Gallouin avait dit que c'était lié au déménagement rapide d'un ministre à l'époque, je ne vais pas revenir sur les circonstances exactes. Ce que je peux vous dire c'est que le GPSE n'est pas totalement arrêté et la méthode est encore appliquée depuis deux ans même si le GPSE ne se réunit plus avec ses comités. Le Professeur Gallouin qui est l'expert a fait des protocoles avec des exploitations qui rencontraient des soucis et ce afin de résoudre les cas.

Monsieur VELLAUD

Pour les non-initiés, Monsieur Gallouin a été le responsable du GPSE pendant les trois années de son fonctionnement.

Monsieur DESQUILBET

Il est clair que ce n'est pas nous qui pilotons l'agenda du ministre. Il souhaite lui-même signer le protocole et c'est pour cela que cela prend du retard, mais la signature est imminente. En tout cas, ce que nous souhaitons c'est que le GPSE redémarre au plus vite, c'est très clair.

Par rapport aux études avant que le tracé soit mis en place, nous faisons ce que l'on appelle une étude d'impacts pour tous les projets, c'est-à-dire une cartographie des sensibilités de la zone pour choisir le tracé de moindre impact sur l'environnement. Et quand on dit impact sur l'environnement, on entend souvent les lignes naturelles avec les forêts, les marais, les espèces animales ou végétales mais ce n'est pas que cela. L'environnement est quelque chose de beaucoup plus large et ce qu'il nous apparaît maintenant, c'est que c'est l'être humain le principal motif de préoccupation bien légitime avec l'habitat présent et bien dispersé sur le territoire, avec beaucoup d'activités agricoles de fermes mais aussi de gens qui vivent en dehors des villages. Ces points-là vont être pris en compte dans la recherche de tracé. Nous nous sommes déjà engagés dans le débat à ne pas surplomber de maisons ou de stabulations avec la ligne, il n'y aura donc pas de construction sous les fils. C'est un engagement que l'on prend parce que la connaissance que l'on a de la zone fait que l'on pourra proposer, avec concertation, des tracés qui la respecteront.

Par rapport aux pylônes monopoles, il y a eu des discussions pour un projet autour d'Avranches. C'était un projet d'une toute autre nature puisque c'était une ligne de 90 000 volts, donc des pylônes beaucoup plus petits. Là on parle de 400 000 volts et les efforts mécaniques supportés par les pylônes sont beaucoup plus importants. En 400 000 volts, le pylône monopole peut se faire mais il présentera des inconvénients. On peut en discuter mais je ne pense pas que la solution soit bénéfique du point de vue agricole – l'aspect paysager est une autre question – puisque le pylône monopole a une capacité mécanique moindre, il en faudra donc plus. Le pylône tubulaire est d'un diamètre de quelques mètres – avec les quatre pieds cela fait une surface de 10 m sur 10 m – et vous en aurez tous les 200 mètres au lieu d'en avoir tous les 500 mètres, ce qui induira des obstacles plus nombreux. En plus il ne faut pas qu'il y ait d'herbe qui pousse à l'intérieur des tubes donc je ne suis pas sûr que vous y gagneriez en termes de gêne à l'exploitation agricole.

En 400 000 volts, on a un programme d'accompagnement de projets dans lequel on met des fonds à disposition de projets d'étude de la zone, ce n'est pas nous qui décidons, cela s'appelle un accompagnement paysager et cela accompagne les projets de route etc. L'utilisation courante de ces fonds, qui n'est pas la seule, c'est d'enterrer des réseaux de moyenne ou basse tension. Donc une idée que vous avez envisagée est, lorsque l'on installera la ligne de 400 000 volts si on l'installe, de faire le ménage sur les petits poteaux pour que des chaînes plus récurrentes soient enlevées du territoire.

Sur le travail d'entretien de la surface du pylône, la convention finance le travail qui revient à l'agriculteur d'entretenir le terrain à l'intérieur du pylône. C'est prévu comme cela, des barèmes ont été fixés pour les indemnités.

Pour terminer sur l'idée d'un protocole propre à l'ouvrage, nous discutons avec la profession agricole depuis les années 60. RTE a bien conscience de la principale gêne en termes de métier par rapport à ces ouvrages, c'est pour l'agriculture. Il y a donc des protocoles qui fixent des conditions d'intervention de RTE sur les ouvrages et qui fixent également des indemnités pour que les préjudices subis soient remboursés ce qui, dans le cadre d'un ouvrage d'intérêt général, est parfaitement normal. Par rapport à ces protocoles, ils ont été négociés au niveau national et la culture typique du bocage n'a pas été forcément représentée au niveau national donc l'idée a été émise de prendre en compte des cultures spécifiques – on a parlé du cidre, de culture légumière – et a priori, nous n'avons pas d'objection. Il paraît normal que si un type de culture subit une gêne non prise en compte dans les indemnités, les gens ne soient pas d'accord. Nous ne sommes donc pas contre mais on ne va pas commencer à écrire un protocole aujourd'hui, on va d'abord décider de faire l'ouvrage si on le décide et après on discutera. On ne va pas commencer à négocier.

De la salle

On peut parler de la salle ?

De la salle

On peut partir si vous le voulez.

De la salle

On a l'impression que c'est une tribune ici.

De la salle

Monsieur Herz, vous avez parlé des médecins de RTE. Ces médecins subissent-ils les mêmes pressions que ceux qui ont fait des diagnostics il y a un demi-siècle sur les nuisances de l'amiante ? Je viens de perdre un collègue de 56 ans, de maladie professionnelle. C'est dégueulasse ce que vous faites.

Monsieur HERZ

Je ne peux pas vous laisser dire ça Le problème n'a rien à voir. On savait dès la fin du 19^{ème} siècle que l'amiante était dangereuse. Dès 1906, on savait que les morts de Condé-sur-Noireau mourraient à cause de l'amiante. Là je vous parle de lignes électriques qui existent depuis les années 20 sans que l'on ait rencontré de problème. En 1979, des études ont montré quelques corrélations statistiques, nous avons immédiatement lancé des programmes de recherche faisant l'objet

d'expertises collectives par les instances sanitaires internationales. Nous connaissons le problème, cela n'a absolument rien à voir avec l'amiante.

De la salle

Ce n'est pas ce que je vous demande. Je vous demande si vos médecins subissent les mêmes pressions politiques que celles subis par les médecins qui ont diagnostiqué les problèmes et les résultats des nuisances de l'amiante il y a un siècle.

Monsieur HERZ

La réponse est clairement non, il n'y a pas de pression sur nos médecins, ce sont eux qui travaillent avec l'ensemble de la communauté sur ces questions pour faire avancer la recherche.

De la salle

Quelle communauté ?

Monsieur HERZ

Les membres du Conseil supérieur d'hygiène de France, les biologistes, les épidémiologistes, les gens qui sont dans les groupes de travail de l'OMS, les gens qui sont dans les groupes de travail de la Commission internationale pour la protection des rayonnements non-ionisants etc.

De la salle

Faites circuler vos rapports, on a des boîtes à lettres.

Monsieur HERZ

Nous avons cité des tas d'éléments bibliographiques dans notre dossier.

De la salle

Tout le monde n'a pas Internet.

Monsieur HERZ

La Commission peut vous envoyer le rapport remis à la Direction générale de la santé.

Monsieur BONNEAUD

Pour compléter ce qu'a dit Monsieur Herz, pour les gens qui n'ont pas Internet, il suffit d'envoyer une demande à la Commission particulière qui vous enverra les éléments sur une version papier, il n'y a pas de problème.

On va prendre la question d'un Monsieur qui lève la main depuis très longtemps et après je passerai la parole à Madame Angot sur le thème de l'agriculture.

Monsieur LEGRAND

On a parlé d'une ferme expérimentale sous la ligne. Elle n'a pas été faite. On a des lignes actuellement de 400 000 volts, on aurait pu la faire avant. Des problèmes ont été soulevés dans le Sud Manche par les vétérinaires mais cette ferme n'a pas été faite. Pourquoi ? Pourquoi maintenant, alors que l'on va refaire une ligne, on laisse entendre que peut-être on va faire une ferme ? Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait avant ? On a implanté des poteaux sans étude préalable.

Monsieur DESQUILBET

Il y a à peu près 15 000 exploitations agricoles qui sont à proximité des lignes en France aujourd'hui. Des problèmes dans peu de dizaines d'entre elles ont été révélés récemment. Pendant 60 ou 70 ans, il n'y avait pas eu de souci et on a installé des pylônes sans regarder ces soucis. Aujourd'hui quelques cas ont permis de prendre conscience de la nuisance des courants parasites et on a également des solutions qui permettent d'éviter que les animaux subissent des décharges électriques dans les abreuvoirs ou les stabulations par exemple. On a progressé sur le sujet, des recherches ont été faites notamment au Canada avec des lignes de 750 000 volts, qui sont beaucoup plus importantes qu'en France parce que le pays est beaucoup plus vaste. En France, nous n'avons pas refait les mêmes expériences qu'au Canada.

Par rapport à l'idée de ferme expérimentale, nous avons souhaité et failli en faire une avec un agriculteur avec lequel nous n'avons pas pu nous entendre sur les conditions exactes d'installation de la ferme expérimentale dans son exploitation. C'est dommage parce que l'on aurait peut-être aujourd'hui des informations. Toutefois cet échec a permis de réfléchir sur le protocole et voir comment on encadrerait une ferme expérimentale pour en tirer des informations utiles à faire progresser la compatibilité entre les lignes et l'exploitation agricole. Dans cette idée, nous parlions de deux troupeaux, un qui était dans la ferme sous la ligne et un troupeau chez un autre agriculteur à plusieurs kilomètres des lignes. En réfléchissant, on s'est rendu compte que cela ne marcherait pas bien parce que beaucoup de paramètres que l'on ne maîtrise pas auraient pu expliquer des tas de choses qui se produiraient chez l'un ou chez l'autre, des paramètres génétiques, des paramètres sur la nutrition, sur la conduite du troupeau. On a souhaité reprendre des études un peu plus théoriques en laboratoire, en ambiance contrôlée et on a maintenant depuis 1,5 an une ferme expérimentale qui existe, qui n'est pas une ferme en conditions réelles sous une ligne avec un agriculteur qui a un troupeau. C'est une ferme avec un vrai troupeau mais où les courants électriques sont générés par des bobines, donc on sait exactement combien de volts on injecte. C'est fait à l'Institut national d'agronomie de Paris-Grignon avec une ferme expérimentale où l'on étudie plutôt la nutrition des animaux ou les soins. Il y a des animaux qui sont très bien connus par leur comportement ou leur patrimoine génétique, il y a des vétérinaires en permanence et des étudiants qui travaillent sur des programmes de recherche pour regarder le comportement des bêtes soumises aux courants parasites. On travaille dessus depuis 1,5 an, c'est une façon de compléter les recherches faites au Canada qui avait sorti beaucoup de publications. Nous avons estimé que ce n'était pas la peine de refaire la même chose mais plutôt d'exploiter une voie nouvelle donc nous travaillons spécifiquement sur les courants parasites, dans une ambiance beaucoup plus contrôlée que dans une ferme réelle sous une ligne et on a encore quelques années de programmes de travail pour bien maîtriser le comportement des animaux avant d'imaginer de faire une ferme expérimentale sous une ligne qui apporte des choses supplémentaires. Voilà pour la ferme expérimentale.

Madame ANGOT

Puisque l'on est sur le GPSE et la ferme expérimentale, je dois dire quand même que si la ferme expérimentale n'a pas été faite c'est quand même par un manque de volonté politique et des pressions subies par les agriculteurs pour se taire. Des agriculteurs qui avaient des problèmes avec leurs animaux qui étaient sous les lignes ont fait une association qui s'appelle « SOS Animaux sous tension ». Ils ont fait des relevés signés par les vétérinaires. L'un d'eux a mis par écrit tout ce qu'il a observé notamment dans une des fermes et qui pose question puisqu'il y a pas mal de choses graves. On ne peut pas prendre pour argent comptant le fait que dans certaines fermes il ne se passe rien alors que dans d'autres il y a quelque chose. Je pense que la ferme que vous décrivez dans un laboratoire n'est pas une situation. Nous avons organisé un colloque à Saint-Lô en Mai sur les influences des champs électromagnétiques sur la santé des animaux notamment, quelqu'un est intervenu pour dire que la composition des sols, les feuilles etc., tout pouvait changer la façon dont s'exerçaient les courants électromagnétiques. La mise à la terre n'est pas suffisante, je pense que l'on ne peut pas dire que cela réglerait tous les problèmes. Je trouve un peu déplorable que l'on remette en route le GPSE alors que l'on a décidé de faire une ligne, on aurait dû faire l'expérience pour la santé humaine avant et avoir les résultats.

Sur l'agriculture, j'ai toujours dans l'idée que si la ligne se fait c'est parce que l'on a l'EPR. Le Cotentin est une des zones les plus nucléarisées d'Europe et l'EPR va encore alourdir la situation. Le département compte encore un bon nombre d'agriculteurs presque exclusivement en exploitations laitières et c'est une région où beaucoup de travail est induit par l'agriculture, via les usines de transformation laitière par exemple. Cela occupe plus de 7 000 emplois en entreprises de plus de 20 salariés dans la Basse Normandie. Que se passerait-il s'il y avait un incident soupçonné ou avéré, avec la pression médiatique qui pourrait détériorer l'image des produits agricoles de Basse Normandie ? Qui paierait la casse et combien d'emplois perdrait-on ?

Dans certains pays, il est interdit de produire en dessous des lignes. Tout le monde sait bien que le département est très long et pas large donc si on met une seconde ligne, quelle surface agricole pourrait être touchée si le règlement européen change et qu'il y a une interdiction de produire sous les lignes ? Combien d'emplois perdrait-on encore une fois ?

Monsieur DESQUILBET

Je n'ai pas du tout les mêmes informations que vous sur les raisons pour lesquelles la ferme n'a pas été faite. Par rapport au GPSE, c'est curatif, c'est-à-dire que lorsqu'il y a un problème, on intervient. Notre souhait pour la ligne Cotentin-Maine est préventif, c'est de faire ce qu'il faut avant que la ligne soit construite pour qu'il n'y ait pas de courant parasite dans les exploitations. Le GPSE qui redémarre n'est pas un problème du Cotentin, c'est national. La Commission a fortement sollicité le Ministère pour redémarrer le GPSE, je trouve cela plutôt bien mais il n'y a pas de lien de cause à effet.

Par rapport à l'interdiction de produire sous les lignes, cela a été évoqué dans le débat, une personne a dit qu'au Canada il y avait une interdiction de produire dans les 200 m d'une ligne, qu'il fallait tout mettre à la poubelle parce que c'était impropre à la consommation. On a vérifié, ce n'est pas vrai. Il n'y a aucun pays qui interdit, au contraire au Canada en particulier ils ont un protocole avec la profession agricole où ils encouragent la production agricole sous les lignes. C'est donc quelque chose qui n'est pas vrai et en termes d'idées émises par Monsieur Dufour à deux reprises selon lesquelles l'Europe pourrait un jour décider un couloir de lignes qui serait inapte à l'activité

humaine ou animale, c'est quelque chose qui n'est pas du tout dans nos idées, au contraire ; ce n'est pas quelque chose qui est envisagé.

Monsieur HOUSSIN

On aurait dû faire une répartition du temps de parole entre RTE et les autres.

Je voudrais reprendre ce qui se disait concernant le déplacement des couloirs. Il n'y en a pas besoin parce qu'il n'y aura pas de ligne et pas d'EPR. C'est la seule solution pour que l'on n'ait pas à déplacer nos stabulations, ça coûtera encore moins cher à la collectivité. Je comprends que RTE aime bien ce type de débat parce que ça déplace la situation là où la THT existe, moi, à l'association Marais sous tension, je ne me pose pas le problème de ce point de vue là.

Là où on continue d'évoquer des problèmes, nous voilà repartis sur des incertitudes. Il faut faire une étude, une ferme expérimentale ; je ne sais pas si vous vous rappelez mais tout à l'heure on a déjà parlé des impacts des champs électromagnétiques : on ne savait pas, il faut faire une étude etc. Grosso modo, quand on commence à accumuler les deux champs de problème, ceux de la santé humaine qui sont bien sûr plus important que ceux des animaux, quand on cumule les problèmes potentiels de la santé humaine au potentiel des problèmes qu'il y a sur les animaux, on peut se demander où on va exactement. Donc la question est de savoir aujourd'hui ce qu'il se passe. Et la réponse politique est : « qu'est-ce que l'on fait quand on ne sait pas ? ». Prend-on une décision immédiate alors que l'on ne sait pas où est le problème ? Est-ce que l'on assume le risque en ne sachant pas ?

Il y a autre chose que l'on oublie. En ayant une troisième ligne qui passe, d'autant vous augmentez le potentiel haute tension, d'autant vous diminuez celui de l'éolien. Parce que potentiellement, si on suit le raisonnement de la RTE, cela passe là où il y a des maisons, là où il y a des exploitations agricoles. Lors de la dernière réunion à laquelle j'ai assisté, il y avait quelqu'un de la RTE qui nous a dit qu'ils prenaient également en compte les postes. Ça va commencer à faire du monde et quand on va superposer les trois cartes, le potentiel d'implantation des lignes THT sera le même que celui où l'on pourra implanter des éoliennes. L'avantage de la THT est qu'eux ont moins de distance à respecter, ils peuvent coller un poteau à une maison, pour une éolienne ça demande 400 mètres. Plus on aura de couloirs de lignes, moins on aura d'éoliennes, c'est un potentiel qui diminue d'autant.

De la salle

Pour éviter les désagréments des champs électromagnétiques, pourquoi ne pas construire des champs éoliens offshore qui seraient peu visibles depuis la côte ou des éoliennes sous-marines puisque ça existe ? Cela présenterait un autre avantage puisque cela permettrait de faire des réserves à poissons puisque ces zones seraient interdites de pêche.

Au départ Flamanville ne devait pas faire deux fois 400 000 mais deux fois 750 000 volts. Une manifestation a eu lieu pour faire réduire ce voltage.

Monsieur DESQUILBET

D'après ce que je comprends, l'idée est de ne pas faire d'EPR mais des éoliennes offshore ? Ce qui est clair c'est que si l'on ne fait pas d'EPR, il n'y a pas de ligne Cotentin-Maine. Maintenant, si vous voulez faire des champs d'éoliennes offshore tels que ceux que je connais par exemple au

Danemark, vous aurez besoin d'une ligne parce que cette énergie ne sera pas consommée sur place, il faudrait bien l'amener sur la terre vers une ville, un industriel, des gens qui la consommeront.

De la salle

On ne fait pas une centrale.

Un intervenant

Pour faire une ligne offshore, le débat a été posé dans le département de la Manche et je vous rappelle qu'il y avait une volonté de tout le monde, sauf que l'on avait oublié qu'il y avait des gens qui y étaient totalement défavorables. Vous demanderez au président du syndicat des pêches de Normandie, il était défavorable au champ d'éoliennes à proximité de Carteret pour plein de raisons et entre autres celle de la pêche.

Je ne plaide pas pour l'un ou pour l'autre mais à partir du moment où il y a un besoin quelque part, on est sur l'activité humaine.

De la salle

C'était l'avis de trois pêcheurs avec trois élus, ne nous manipulez pas tout le temps.

.IV Comment insérer les lignes THT dans l'environnement ? Comment réduire les impacts ?

Monsieur BONNEAUD

Je vais vous résumer rapidement ce qui a été dit lors de la réunion thématique qui s'est tenue à Laval en décembre dernier. Le constat avait été fait que l'installation des lignes dans le bocage pouvait constituer un avantage pour certains mais représentait pour d'autres au contraire un handicap parce que dans le bocage, l'habitat est assez dispersé.

Là encore se pose le problème de la définition du tracé : comment sera-t-il défini pour limiter les impacts sur un environnement sensible, environnement pris au sens de l'habitat de l'homme mais aussi des milieux naturels et des paysages. S'est posée la question de la hiérarchisation des sensibilités par la RTE dans le document du maître d'ouvrage.

D'autres questions ont été posées sur les mesures d'accompagnement des indemnités. Que fallait-il penser de la procédure nouvelle pour préjudice visuel qui n'existait pas lors de la réalisation des lignes précédentes mais qui a été appliquée par la suite ? RTE a pris l'engagement qu'il vous a répété ce soir d'aller au-delà de ce que la loi lui impose en ne surplombant pas les habitations et les bâtiments d'élevage. Par contre reste la question entre ces mêmes bâtiments et l'implantation de la ligne et sur ce point, la question doit être encore précisée. Cette question est très importante puisqu'à chaque réunion, on constate que pour des raisons liées à la fois à la santé, au patrimoine, à l'économie, au tourisme et à l'agriculture, cela reste au cœur du débat.

Autre point évoqué en partie ce soir, celui de savoir quel bilan et quelles expériences RTE a-t-il retiré des lignes existantes depuis les années 80 entre le Menuel et Domloup. Un premier bilan fait par RTE est disponible là encore sur le site Internet de la Commission et on peut ainsi avoir quelques premières informations. Bien sûr, vous pouvez toujours l'avoir par courrier.

Le dernier point évoqué concernait le suivi systématique des lignes existantes pour avoir de meilleures connaissances et faire des projets dans l'avenir.

Monsieur VELLAUD

L'heure tourne et je demanderai à ceux qui vont prendre la parole de faire des interventions courtes.

Monsieur LAMY

A Laval le débat avait tourné court, disons sous les huées, et nous n'avions pas été très loin. Il faut inclure également dans le paysage, ça va peut-être faire rire tout le monde, les abeilles. Il y a eu le cas d'un apiculteur – et ça RTE ne s'en est jamais occupé – qui a noté que ses abeilles devenaient relativement agressives au retour. D'autre part, il a été prouvé dans les recherches en bordure de routes importantes, c'est-à-dire d'autoroutes et de très grandes nationales, que les abeilles ont à ce moment-là une réaction de défense de l'espèce. Cela signifie qu'au lieu de faire une reine tous les deux ou trois ans, les abeilles en font une par an, il y a donc bien quelque chose qui ne colle pas.

Cet apiculteur qui avait acheté sa maison après que la ligne soit faite a vendu sa maison à la suite de ce comportement. Ce n'était pas une question de vue puisqu'il l'avait intégrée avec les haies etc. C'est tout, c'est une simple information. Je l'ai eue au téléphone cet après-midi.

Monsieur HERZ

Cela nous surprend dans la mesure où il y a eu beaucoup d'études faites sur les abeilles en laboratoire. Rien n'a été mis en évidence lorsqu'on les a soumises à des champs électromagnétiques. Si un apiculteur observe ce genre de phénomène, c'est comme la démarche du GPSE pour les élevages, il faut qu'il vienne nous voir, qu'il vienne voir le groupe d'exploitation du réseau et du transport afin que nous regardions ce qu'il se passe.

Madame LEGRAND

Je voudrais m'adresser aux élus qui sont sur la tribune ce soir et j'aimerais savoir si ce projet constituerait une promotion du département en ce qui concerne le tourisme. Vous parlez beaucoup d'argent mais avez-vous pensé à ce versant du problème ?

Monsieur LENORMAND

A ce jour les lignes existent et je ne vois pas ce que cela a pu poser comme problème au tourisme. Je pense que nous sommes dans une région touristique où beaucoup d'efforts ont été faits au niveau du département pour promouvoir notre région, nous accueillons quand même beaucoup de touristes.

Madame LEGRAND

Vous ne pensez pas qu'à terme toutes ces lignes et ce qui s'y rapporte va être un frein ? Personnellement, s'il y a une centrale dans un coin, ça ne me donne même pas envie de visiter la région.

De la salle

Allez voir s'il y a du monde qui se baigne à la plage de Vauville l'été.

Monsieur LENORMAND

Je ne vais pas me baigner sur les plages de Vauville mais je pense qu'il y a bien des gens qui y vont.

De la salle

Vous devriez voir ce qui se passe sur le terrain.

Monsieur LENORMAND

Je suis toujours sur le terrain mais je ne peux pas aller partout.

De la salle

Cela fait 13 ans que je suis sous une ligne à haute tension donc je suis un peu comme votre ingénieur, sauf que moi on ne me promène pas, je ne suis pas la bête curieuse à voir. Je voudrais savoir, puisque quand on fait des éoliennes celles-ci doivent être à 500 m d'une habitation, à quelle distance doivent être les poteaux quand on fait une ligne THT.

Ce matin, il est passé dans la commune quatre grosses remorques avec des éoliennes. Ces engins venaient de l'Angleterre. En ce moment la DCN a des problèmes à Cherbourg, peut-être saurait-elle faire des éoliennes puisqu'elle sait déjà faire des sous-marins. Cela ferait du boulot et on pourrait peut-être en vendre dans les autres pays.

Je voudrais m'adresser à Monsieur Lenormand parce que j'ai lu dans le journal qu'il y avait une réunion pour le Parc des marais. Le Parc des marais est financé par le même patron qui veut l'EPR et je voudrais savoir comment ils vont faire pour défendre le paysage quand il y aura des poteaux en plus dans le Parc des marais, surtout qu'il y a une dizaine de communes avec des pylônes.

Monsieur LENORMAND

Ces lignes apportent beaucoup de préoccupations. Aujourd'hui on défend le Parc des marais et on défend notre région. Jusqu'à maintenant, ces lignes ne nous ont pas porté préjudice. Si c'est de l'éolien, ce sera pareil, les éoliennes sont peut-être au contraire encore plus visibles que les pylônes.

Monsieur HOUSSIN

Sur les thèmes que l'on aborde, je relis la phrase « Comment insérer les lignes THT dans l'environnement ? ». Finalement pour l'environnement on peut parler de verdure mais aussi d'environnement économique. Tout le monde sait que le choix des élus du Nord Cotentin avait une résonance économique. Certains ont accepté le nucléaire par idéologique mais beaucoup d'autres, par pragmatisme économique, se sont dit que c'était une manne financière et qu'il y avait du chômage. Depuis le temps que le nucléaire et l'énergie atomique sont arrivés sur le Nord Cotentin, il serait temps de faire un bilan, celui des trois secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Il n'y a pas que le secteur nucléaire, quelles sont les conséquences sur le secteur primaire et agricole ? On connaît bien le lait UHT mais le lait THT, on ne connaît pas bien, globalement pour vendre cette étiquette, ça ne va pas être facile. Globalement également, comme on nous place en permanence sur le domaine de la mondialisation, de la commercialisation, de la compétitivité, ce type d'argument ne va pas être facile à vendre.

Sur le secteur du secondaire, comment faire venir des entreprises à la Hague ? Pourquoi les entreprises ne sont-elles pas venues à la Hague ? Grosso modo, quand on regarde le bilan économique du nucléaire, est-ce un plus économique ? Non. Combien d'emplois ont-ils été perdus parce que justement il y avait une centrale nucléaire ? La Hague n'est pas seulement une centrale nucléaire, c'est aussi un des coins les plus beaux de France. Quiconque a visité le secteur de la Hague, s'il oublie la verrue qu'il y a à côté, sait que c'est un lieu formidable, un lieu touristique à promouvoir. Sauf que ça s'appelle la Hague. Quand nous recevons des gens et que nous leur disons qu'il faut aller à la Hague, qu'ils doivent oublier ce qu'il y a à côté, ils ne nous croient tout simplement pas. Donc quand on essaie de faire un bilan sur l'économie, il faut aller jusqu'au bout du raisonnement. On peut effectivement se dire qu'il va y avoir un grand chantier avec des centaines de personnes qui vont venir – et ce sans compter les infrastructures dont on ne va pas savoir quoi faire dix ans après – mais quand on fait un bilan, il faut que celui soit global, que l'on prenne tous les éléments d'analyse, et sur l'agriculture en particulier. A côté, il y a une grande laiterie, une grande coopérative, ce n'est pas rien, cela a une importance économique pour les paysans dans la Manche. Cette laiterie a mis en place une charte qui comprend l'absence d'OGM dans l'alimentation des animaux. Aujourd'hui la laiterie est incapable de mettre en avant cette charte tout simplement parce que derrière il y a eu des menaces. Si on parle d'OGM, on parle de nucléaire. Si cette laiterie a mis en place une charte qui risque de devenir contraignante à l'avenir, elle est incapable de l'utiliser.

Monsieur FEREY

Comment insérer une ligne THT dans l'environnement et le paysage ?

Je vous demande de laisser tranquilles les gens qui ne sont pas directement impliqués dans le débat. Fichez la paix aux producteurs de lait, à leurs salariés et à ceux qui en vivent. Il y a ici dans cette salle des gens qui sont totalement opposés aux projets, d'autres qui veulent comprendre. Je vous demande pour ceux-là de les laisser en paix. On crée de l'emploi alors fichez-nous la paix.

J'ai des enfants, je voudrais bien qu'ils vivent au pays et j'en ai marre de me faire dicter la loi par des gens qui sont en retraite. Je vous respecte, respectez-nous. La démocratie, c'est d'écouter à un moment donné les gens en activité et j'entends bien pouvoir m'exprimer non pas pour dire que je suis pour ou contre la ligne ou le nucléaire même si c'est ce que vous voulez me faire dire, ce n'est pas ce qui m'intéresse. Aujourd'hui il y a un débat qui est posé et qui concerne l'insertion paysagère. Nous avons formulé un certain nombre d'exigences. Un élu absent ce soir a affirmé haut et fort qu'il était possible d'enfouir les lignes de 400 000 volts, alors j'ai deux questions à poser, même si je n'ai pas la réponse ce soir. Cette personne est député-maire de Vire, il est élu par le peuple, il sait de quoi il parle. Je veux savoir s'il est possible d'enterrer une ligne de 400 000 volts, si oui, dans quelles conditions et quels en seraient les impacts au niveau territorial, cela m'intéresse. Et puis il y a un point sur le bocage paysager, pour éviter les erreurs des années 80 : si cette ligne devait passer, il est obligatoire au niveau du cahier des charges que l'impact de reforestation en linéaire soit étudié, non pas avec les essences "AGO" mais des essences qui s'insèrent dans le paysage. Il faut que l'impact paysager soit préservé parce que ce bocage qui est le nôtre, qui n'a rien de naturel – c'est l'homme qui l'a façonné – doit être aménagé pour qu'il reste en l'état.

Monsieur VELLAUD

RTE va répondre mais je crois que c'est l'occasion d'enchaîner avec notre dernier thème sur lequel se pose en particulier et parmi d'autres le problème de l'enfouissement de la ligne.

.V Quelles sont les alternatives techniques à la ligne ?

Monsieur BONNEAUD

Je vais vous résumer rapidement ce qui a pu être dit sur le thème de l'alternative technique à la ligne aérienne. Cela a fait l'objet d'une réunion à Villedieu-les-poêles le 22 novembre.

Que propose le maître d'ouvrage dans son dossier ? Certains acteurs sont très favorables à la solution de l'enfouissement, alternative la plus souvent évoquée parce qu'elle vient immédiatement à l'esprit de nombreux spécialistes. Les questions qui se posent ensuite quand on l'évoque concernent son coût et le fait de savoir si elle réduit vraiment tous les impacts sur l'environnement et la santé. Une ligne sous-marine entre Cotentin et Bretagne a également été citée, est-elle bien envisageable comme d'autres acteurs l'ont avancé ?

D'autres alternatives techniques ont été analysées par RTE à la demande des membres de la Commission nationale de débat public. Elles vont du renforcement de la ligne existante à différents dispositifs techniques en passant par le recours à des lignes à courant continu, lignes qui ne produisent pas de champs électromagnétiques.

RTE considère qu'aucune de ces solutions ne présente d'avantage par rapport au projet qu'il propose. Cela mérite une analyse contradictoire et c'est la raison pour laquelle la Commission particulière a lancé à la demande de plusieurs acteurs une expertise technique indépendante pour explorer la perspective technique et financière de toutes les solutions évoquées à l'occasion du débat. Après un appel d'offres, c'est une société italienne qui a été choisie et les résultats de l'expertise seront présentés le 14 février à Fougères juste avant la réunion de synthèse. Le résultat de cette expertise sera disponible dès demain sur le site de la Commission et par courrier si vous souhaitez l'avoir sur papier.

De la salle

Une petite anecdote puisque tout à l'heure Monsieur s'est fâché quand on a parlé de la laiterie du Cotentin. Il y a quelques années, j'emmenai des huîtres de Blainville à Soisson chez des amis. Ensuite il y a un Monsieur de Soisson qui est venu vendre ses huîtres. Il est resté une dizaine d'années et puis il y a deux années, deux ostréiculteurs sont venus de Marennes Oléron et qui ont prouvé aux gens que Blainville se trouvait dans la Hague. Le gars de Blainville a été obligé de replier son étal et maintenant il ne vient plus à Soisson. Voilà comment on fait la réclame des produits du Cotentin.

Monsieur FERREY

Je ne suis pas fâché, je veux tout simplement dire que sur un sujet, on peut être pour ou contre c'est normal, on est en démocratie. Mais ne vous servez pas d'alibi d'entreprises économiques qui génèrent 11 000 emplois pour défendre telle ou telle cause.

Madame SIMON

Cela fait longtemps que j'attendais la parole donc je suis un peu décalée par rapport au débat. Je souhaite rebondir sur ce qu'un Monsieur disait à propos des subventions à des collectivités concernant des associations luttant pour la sauvegarde de l'environnement. Il y a une association qui s'appelle « l'Association pour la promotion du site de Flamanville » qui reçoit depuis deux ans

une subvention du Conseil général de 5 000 euros par an. Je voudrais juste savoir, et pour cela je m'adresse au Conseil général, quel est le but de cette association et qui en est le président.

Monsieur LENORMAND

L'objet de cette association est surtout de vous éclairer et de faire des comptes rendus sur les analyses. C'est pour cela qu'elle est subventionnée par le Conseil général. Je ne connais pas le nom de son Président. On a les rapports régulièrement, je ne sais pas s'ils sont diffusés, je les reçois.

Madame SIMON

Est-ce que tous les élus le reçoivent ou est-ce uniquement les conseillers généraux ?

Monsieur LENORMAND

Je ne peux pas vous répondre parce que je ne sais pas.

Madame SIMON

Vous avez voté la subvention quand même.

Monsieur LENORMAND

J'ai des documents, c'est un éclairage au niveau des analyses, je pense que c'est information. S'il y avait problème, cette association le dirait.

Madame SIMON

Ce n'est pas une question de problème, soyez clair, c'est une association qui est apparemment pour la promotion de Flamanville.

De la salle

C'est Proflam dont je parlais tout à l'heure. Non seulement elle est subventionnée par le Conseil Général mais elle l'est également par les communes de certains cantons, il faut le savoir.

Monsieur LENORMAND

C'est une association qui fournit de l'information. Maintenant si vous voulez, je vous fais parvenir des documents.

De la salle

Non, c'est une association qui soutient l'EPR, cela n'a rien à voir.

Monsieur HOUSSIN

Ce que je vous propose pour rétablir l'équilibre entre pro et anti-nucléaires, c'est que l'association Marais sous tension fasse une demande de subventions au Conseil général. Sachant que nous ne sommes pas milliardaires dans l'association, je suis sûr que, par souci de démocratie et de bonne répartition des fonds publics, Monsieur Legrand soutenu par Monsieur Lenormand vont accepter.

Monsieur LENORMAND

Si des associations identiques aux vôtres sont soutenues, pourquoi pas ? Je n'ai pas vu passer de demande de votre part. S'il y en a une, je la présenterai. Maintenant Proflam n'est pas l'objet de ce soir, je pensais que l'on devait parler de la THT.

Monsieur VELLAUD

On est réuni autour d'un débat sur la THT et sur un point du débat qui est l'alternative donc si l'on pouvait revenir là-dessus.

Monsieur HOUSSIN

Excusez-moi, je pensais que c'était un peu nécessaire. Je vais donc revenir sur la problématique THT et celle de l'enfouissement. Je rappelle quand même que l'EPR coûte 3 milliards d'euros. Vous avez dit bien sûr avoir fait une étude pour savoir combien coûterait l'enfouissement. Il y a une chose qui est sûre c'est que déjà l'électricité issue du nucléaire n'est absolument pas rentable. Si en plus on l'enfouit, on va multiplier – au bas mot parce que les chiffres varient – de sept à douze fois le coût. Cela veut dire que déjà avec un facteur 7 en termes de coût on n'est pas rentable, donc vous pensez bien qu'avec un facteur de 12, l'enfouissement passe encore moins, sans compter que quand on parle de coût de l'électricité, on ne parle pas de tous les coûts puisqu'il va falloir penser à démanteler. Les lignes à haute tension ne doivent pas être trop dures à démanteler mais je ne pense pas forcément qu'à ces lignes ; il faut parler aussi des deux réacteurs existants. Qu'est-ce que cela va coûter ? Le stockage de deux réacteurs plombés pendant 200, 300, 400 ou 500 ans, voire plus reportera les coûts sur les générations futures. Ce n'est pas non plus forcément très responsable en termes de politique.

Monsieur DESQUILBET

Je réponds à la première question de Monsieur Ferey. Par rapport à l'enfouissement, la position de RTE est claire, nous l'avons exprimée dans le dossier du maître d'ouvrage. Faire une ligne souterraine en 400 000 volts est possible depuis relativement peu de temps à l'échelle du réseau électrique mais si c'est réalisé sur une distance courte. Par rapport à l'idée qui a été émise et défendue par l'écu de réaliser une ligne de 150 km de long liée à l'alimentation ou à l'évacuation électrique d'un site comprenant trois tranches nucléaires, cela ne nous paraît pas jouable pour plusieurs raisons. D'abord il y a l'environnement que l'on oublie souvent. Si on considère que l'environnement c'est uniquement le paysage, effectivement la ligne électrique aérienne se verra plus mais je pense que sur le paysage, la ligne souterraine a également un impact parce que sur une quinzaine de mètres on ne peut pas planter d'arbres et cela va supprimer le bocage, ce serait faire une tranchée grande comme une route. Donc on casse les talus et on arrache les arbres, on peut planter de la végétation rase mais il ne faut pas que les racines viennent perturber le câble.

Sur l'environnement, il n'y a pas que le paysage. La Manche est un des endroits de France où il y a le plus de réseaux hydrographiques, c'est sa richesse. Une ligne aérienne peut passer au-dessus des rivières, ça ne gêne pas les poissons. Ça dérange éventuellement les oiseaux mais on sait traiter cela grâce à des balises. Franchir une rivière, un ruisseau, un ru, un étang, un marais avec une liaison souterraine est beaucoup plus difficile en termes techniques et a un impact beaucoup plus important sur le milieu naturel. Notre avis est qu'au point de vue du bénéfice environnemental, il faut se méfier des idées reçues telles que celle de l'enfouissement résolvant tous les problèmes, la faune est beaucoup plus perturbée et la flore également.

Autre point, technique celui-là : créer une ligne de 150 km en souterrain est une première mondiale de très loin puisque la plus longue doit faire à peu près 40 km aujourd'hui. 40 km est le maximum que l'on sait faire en souterrain pour ne pas saturer les câbles. Si on faisait une ligne de 150 km, il faudrait la couper en quatre et créer tous les 40 km une petite infrastructure pour rééquilibrer un peu le courant parce qu'en liaison souterraine on aurait des tas de soucis de perte dans le sol du courant qui circule. Ce problème technique fait que l'on n'a aucune idée de la façon dont la liaison se porterait et nous n'avons pas envie de prendre le risque d'avoir 4 200 mégawatts, c'est-à-dire l'équivalent d'une ville de 4 millions d'habitants, alimentés par un objet technique dont on ne connaît pas le comportement. Si un jour on veut faire cela, on privilégiera les endroits où il n'y a pas une production aussi importante pour l'équilibre français et on le fera plutôt dans des zones urbaines ou dans des sites où les obligations réglementaires nous l'imposeraient.

Le dernier point concerne le coût. Une ligne souterraine coûte très cher, il faut construire des tranchées donc faire beaucoup de génie civil, ouvrir le sol, positionner les câbles, réaliser tous les 750 mètres une jonction, c'est énormément de main-d'œuvre. Nos estimations montrent que le coût est de l'ordre de neuf fois plus que la ligne aérienne. Sur quelques kilomètres, pourquoi pas dans des zones particulières ; sur 150 km, on arriverait à un ouvrage qui coûterait 1 milliard d'euros de plus. Je ne sais pas si cette somme vous parle, pour mon entreprise c'est le double du budget d'investissement annuel pour toute la France qui serait consommé dans un seul ouvrage et c'est quelque chose qui n'est pas possible du point de vue de nos règles d'investissement parce que c'est de l'argent publique, nous sommes une entreprise où un régulateur dépendant de l'Etat surveille nos investissements. Cela dépasse donc nos règles d'investissement. Pour nous, les 150 km en souterrain est quelque chose d'impossible.

Madame KUEFF

J'appartiens à l'association « Respectez le bocage ». Cette association est la première à avoir prôné l'enfouissement et je voudrais quand même contester ce qui a été dit. Vous avez avancé le fait que la faune et la flore étaient particulièrement perturbées lorsque la ligne est enfouie. Je voudrais savoir sur quelles études vous vous appuyez pour vous permettre de dire cela puisque vous n'avez rien pour l'aérien. Ensuite vous dites qu'il n'y aura aucune possibilité de planter des arbres sur cet enfouissement mais en plantez-vous sous les lignes aériennes ? Vous avez ajouté que cela ferait une grande cicatrice de 15 mètres, que ce n'est pas une route dans le sens où l'on ne circulera pas dessus mais enfin qu'au point de vue environnement ce ne serait pas terrible.

Pour les ruisseaux, je ne comprends pas très bien. C'est vrai que vos arguments sont suffisants, on a l'impression en effet que si on fait passer des lignes, des tranchées ou des câbles sous les ruisseaux cela sera très problématique. Pourtant on a des tuyaux de gaz et des tas de choses qui passent dans le sol et cela ne pose pas de problème.

Vous avez évoqué des problèmes d'électricité et de perte de courant. C'est vous qui le dites parce que quand même les blindages autour des câbles sont faits pour éviter des pertes d'électricité. Il y a beaucoup moins de pertes d'électricité quand c'est enfoui que lorsque c'est en aérien. Je crois que nous attendrons les résultats du 14 février à Fougères et nous verrons bien ce qui sera dit par les experts italiens que nous espérons franchement très indépendants du réseau européen auquel appartient également RTE.

Vous avez dit qu'il y aurait trois tranches dans une seule ligne. Je n'ai pas bien compris ou alors j'ai mauvaise mémoire parce que la dernière fois que j'ai assisté à une réunion comme ça, c'était à Mortain, j'avais posé la question de savoir si les lignes existantes allaient être supprimées et si cette

ligne THT allait supporter tout le courant. Vous-même m'avez dit non, qu'il y aurait la ligne THT existante et qu'il y aurait celle-ci. Je ne comprends pas pourquoi maintenant c'est cette ligne-là qui prendrait le courant des trois tranches.

Quant au coût, le « 9 fois » est faux, cela peut-être beaucoup moins puisque 9 est le maximum. Ensuite vous ne comptez absolument pas les problèmes d'entretien, vous ne comptez que la construction et l'installation. L'entretien, les ruptures par tempête même si vous renforcez les pylônes etc., vous ne les comptez pas. Je crois qu'il faudrait être honnête et reconnaître que c'était votre projet, qu'il avait sa raison d'être mais qu'il peut y avoir d'autres solutions.

Monsieur DESQUILBET

Je vais prendre point par point.

EDF, l'ancêtre de RTE, avait un programme de recherches ambitieux sur le transport qui a musclé l'industrie et qui fait que la France est leader dans le domaine. Dans les études qui ont été réalisées et qui ont conduit à l'utilisation d'isolant synthétique au lieu du gaz sous pression, il y a eu une étude environnementale. Nous avons travaillé avec une société savante regroupant des personnes spécialisées dans l'étude de la faune et de la flore.

Quand je parlais des ruisseaux, c'était de la taille du chantier dont je parlais. Il faut ouvrir le réseau et passer avec des énormes engins, ce qui détruit totalement le milieu. On répare mais c'est quelque chose qui laisse des traces sur plusieurs années et il faut du temps pour retrouver un écosystème et pour que cela se régule. Il demeurera un problème que l'on n'aura pas avec l'aérien, celui de l'échauffement. Le câble chauffe et cela chauffe le sol. On a donc des risques d'assèchement, on modifie le circuit de circulation d'eau dans le sol et on modifie la végétation.

A propos des arbres, on peut en planter sous les lignes, il faut juste les couper à hauteur réglementaire. Par rapport aux questions sur le bocage, il y a des espèces qui ne dépassent pas une certaine hauteur. La ligne est à 30 mètres de haut en partant du pylône pour arriver à 7, 8 ou 10 m au milieu suivant la nature du sol et par rapport à la flèche, on peut planter des arbres ; vous pouvez le constater d'ailleurs dans la Manche puisqu'on le voit très bien à certains endroits quand on se promène.

En termes de pertes de capacités, je suis absolument formel, il faut les compenser toutes les quelques dizaines de kilomètres puisque physiquement, au bout de 50 km, vous ne pouvez plus mettre de courant dans un câble souterrain en 400 000 volts parce qu'il est déjà rempli par les pertes. Il faut donc absolument mettre une bobine de compensation ce qui, sur une telle infrastructure, est quelque chose d'assez coûteux et qui prend beaucoup de place.

Madame KUEFF

Permettez-moi de vous interrompre, je n'avais pas compris « pertes de capacités » dans ce sens. Vous parlez donc de stations de compensation. Celles-ci ne sont plus aussi grandes que celles envisagées.

Monsieur DESQUILBET

Je maintiens mes chiffres, elles font au moins 1 000 à 2 000 m². Je ne comprends pas comment on peut faire une station de compensation avec 100 m², ce n'est pas faisable. C'est mon métier et je vous assure que je ne crains pas d'être contredit sur ce point précis.

Ensuite, le câble souterrain que l'on construit est nécessaire par rapport à l'ajout d'un EPR. Il ne remplace pas les autres ouvrages qui demeurent nécessaires. Simplement le problème de pertes de synchronisme que j'ai décrit tout à l'heure est le fait qu'un court-circuit sur un ouvrage conduit à ce que les trois alternateurs de Flamanville accélèrent, dépassent le 50 hertz, se déconnectent du réseau pour ne pas être endommagés et on se retrouve avec toute la Manche dans le noir. Cela peut se produire avec un câble souterrain parce qu'il y a un souci que je n'ai pas cité, celui de la durée de réparation des câbles souterrains qui peut durer un mois. Une ligne aérienne est en avarie à peu près, en moyenne, une demi-journée par an. C'est quelque chose de relativement robuste en 400 000 volts, ce sont des pylônes avec de grandes distances, beaucoup moins sensibles à la foudre que les réseaux basse et moyenne tensions par exemple. Il y a très peu d'avaries sur les lignes aériennes. Avec les câbles souterrains, on aurait des boîtes de jonction tous les 750 m, alors imaginez faire cela sur 150 km de long et qu'en plus il faudra mettre plusieurs câbles pour assurer une redondance en cas d'avarie. Cela nous amènerait à nous retrouver avec des milliers de boîtes qui seraient des points faibles. On a fait des estimations du taux de défaillance de cet ouvrage, on arrive à ce qu'un mois par an, un câble est en panne. Un mois par an et ça met un mois à réparer. Ce problème s'appelle la disponibilité d'ouvrage. Notre boulot est d'éviter les coupures, d'assurer une continuité de services et il faut que l'on ait tout le monde sur le pont au moment de la pointe. Et si au moment de la pointe, on a une avarie, il faut un mois pour réparer. On ne peut pas couper les gens pendant un mois. Ce souci sur la disponibilité fait que l'on n'a pas envie de prendre ce risque important.

Pour le coût, vous avez raison sur un point : le facteur 9 est le chèque que signera RTE à la ligne. On peut regarder différemment, c'est une vision tout à fait légitime de regarder le coût complet sur la durée de vie. On prend l'ouvrage et on regarde ce que l'on aura dépensé sur 30 ans. C'est clair que les ratios deviennent un peu moins importants ; on a fait un calcul et on arrive à un facteur de 6,5. Ce facteur intègre tout pour la ligne aérienne : les avaries, les arbres, les taxes pour les pylônes, les pertes puisque les fils chauffent etc. Pour les câbles souterrains, on a intégré la réparation des avaries et les pertes qui sont moindres puisque, comme le sol est bien moins bon pour l'isolation thermique, il faut beaucoup de cuivre. Donc sur 50 ans, le câble souterrain coûte à peine plus cher que son coût d'achat. La ligne aérienne qui démarre de très bas double son prix sur 50 ans. Cela reste un différentiel colossal, de 700 ou 800 millions d'euros.

Monsieur FEREY

Quelles sont les servitudes pour les propriétaires fonciers donc pour les agriculteurs ? On implante une ligne mais en dessous, peut-on labourer, drainer ? Dites-moi ce que je n'ai pas le droit de faire.

Monsieur DESQUILBET

On n'a pas d'expérience du 400 000 volts en France parce que les fils français sont alimentés en 225 000 volts. C'est un choix historique fait il y a 40 ans et on a 800 km de liaison en 225 000 volts en France. Les autres pays du genre Italie, Espagne, Allemagne s'alimentent en 400 000 volts ce qui les conduit à faire du 400 000 volts souterrains.

Nous venons de mettre en service une liaison de 90 000 volts souterraine en zone rurale. C'est une première en France. On a beaucoup travaillé sur le dossier, on a des retours d'expérience.

Monsieur VELLAUD

Je vous propose de prendre la parole et de faire une conclusion en même temps.

Monsieur HOUSSIN

Je crois que je peux très bien comprendre les propos de Madame concernant l'enfouissement d'une ligne THT. On a commencé le débat par les choix énergétiques. Le problème du raisonnement que vous tenez est que l'on déconnecte la production d'en haut de la conduction. Je peux très bien comprendre que l'on demande l'enfouissement mais à vrai dire, ça me paraît assez limité et assez limitant dans le sens où moi je n'ai pas à choisir et où je n'ai pas envie de choisir entre une cicatrice et une balafre. Le meilleur moyen pour éviter l'enfouissement est qu'il n'y ait pas d'EPR. La seule solution pour n'avoir ni cicatrice ni balafre est que l'on se batte pour n'avoir ni l'un ni l'autre.

Madame ANGOT

Je voulais aussi conclure en disant que la ligne est attachée à la production de l'EPR, ce qui n'apportera pas l'indépendance énergétique. Il y a une autre solution qui n'a pas été évoquée ce soir et j'invite les participants à cette réunion à lire un des cahiers d'acteurs dans lequel on explique comment on peut gagner en économies et en maintenant notre niveau de vie – parce que je pense que l'on n'est pas des utopistes, on veut aussi avoir le confort – l'équivalent de 30 % d'électricité dans l'Ouest et qui serait produite par l'EPR. Si on rajoute un peu d'énergie renouvelable à cela, je pense que l'on pourra s'en dispenser. J'invite les gens à résister et j'espère que les paysans ne se feront pas avoir par le carnet de chèque parce qu'ils risquent de le regretter par la suite.

Monsieur FEREY

Je ne pleurerai pas si la THT ne passe pas chez moi mais j'essaie de raisonner par rapport à mon pays et à mon métier.

On ne pourra pas se faire avoir comme on s'est fait avoir il y a 22 ans. Il y a 22 ans, on a acheté les élus. On a lésé les propriétaires. Demandez combien font de taxes les pylônes par commune. Il faudra bien compenser les propriétaires, il faudra aussi compenser les agriculteurs et là il y a des protocoles qui doivent être signés.

Par rapport à notre métier, il y a un point sur lequel j'insiste : ne pas passer au-dessus d'un bâtiment d'élevage, ne pas passer au-dessus des maisons d'habitation sont des éléments incontournables. Il n'y a pas de discussion à avoir sur ce sujet.

Si l'ensemble du protocole, si l'ensemble des questions posées n'auraient pas de réponse favorable en la matière, il est évident que nous serions amenés exceptionnellement à nous élever contre, par principe, parce que ça a toujours fonctionné comme ça à la FDSEA, on n'est pas contre a priori, on est contre quand ça ne va pas. Les « non à tout » on voit parfois où cela nous mène et je préfère être plus prudent, rester dans la possibilité de discuter et de négocier.

Monsieur VELLAUD

Merci. Y a-t-il une autre demande de prise de parole ? Je vous remercie de votre participation. Je pense qu'il y a eu des échanges importants même si certains n'ont pas pu prendre la parole comme ils le souhaitaient.